

RAPPORT DE GESTION

2025



ACV

ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Edition

Association des communes de la Veveyse

Joëlle Ducotterd, Responsable de l'administration

Mars 2026

Notes

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

Table des matières

1. Introduction	5
1.1 L'association en bref	5
1.2 Mot du président de l'Assemblée des délégués	6
1.3 Mot du président de la Conférence des Syndics	7
1.4 Rapport du manager	8
2. Organisation de l'association	9
2.1 L'Assemblée des délégués	10
2.1.1 Assemblée des comptes	10
2.1.2 Assemblée extraordinaire	12
2.1.3 Assemblée des budgets	12
2.2 La Conférence des Syndics	14
2.3 Le Bureau de la Conférence des Syndics	14
2.4 La Commission financière	15
2.5 Le Secrétariat régional	16
3 Les Commissions	18
3.1 Commission aménagement	19
3.1.1 Mot du Président de la Commission	19
3.1.2 Aménagement du territoire	19
3.1.3 Développement économique	20
3.1.4 Environnement et territoire	21
3.2 Commission culture & sport	22
3.2.1 Mot de la Présidente de la Commission	22
3.3 Commission enfance & jeunesse	24
3.3.1 Mot du Président de la Commission	24
3.4 Commission infrastructures	26
3.4.1 Mot du Président de la Commission	26
3.5 Commission senior+	27
3.5.1 Mot du Président de la Commission	27
3.6 Commission tourisme	29
3.6.1 Mot de la Présidente de la Commission	29
3.6.2 Masterplan 4 saisons	30
3.6.3 Présentation du projet au public	31

3.6.4	Etat financier du projet	31
3.7	Commission transports	32
3.7.1	Mot du Président de la Commission	32
3.7.2	Mobilité en général	32
3.7.3	Transports publics	33
3.7.4	Autres modes de déplacement	34
3.7.5	Intermodalité.....	34
3.7.6	Mobilité des seniors	34
3.8	Commission administration, économie et finances	35
3.8.1	Mot du Président.....	35
3.8.2	Contributions financières	36
3.8.3	Projets soutenus en 2025	36
3.8.4	Promotion de la région.....	37
4	Projet de gouvernance régionale	39
4.1	Veveyse 2030	39
5	Mandats de prestations	41
5.1	Animation Jeunesse de la Veveyse	41
5.2	Passeport Vacances de la Veveyse.....	42
5.3	Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse.....	43
5.4	Les Paccots - La Veveyse Tourisme	43
5.5	Destination Veveyse SA	44
5.6	Maison des Amériques	44
6	Relations, communication, événements	45
6.1	Innoreg FR, NPR, PromFR, Seco.....	45
6.2	Association des Communes Fribourgeoises (ACF).....	46
6.3	Événement <i>Bienvenue au Cœur du District</i>	47
6.4	Événement CCIF	48
6.5	Journée de l'Économie et de la Jeunesse (JEJ).....	49
6.6	Bénichon des entreprises 2026	49
6.7	AFAAC.....	50
6.8	Identité institutionnelle et stratégie de communication	50
6.9	LinkedIn	50
6.10	Application iVeveyse	51
6.11	Presse	53

7	Finances.....	54
7.1	Comptes 2025	54
7.1.1	Bilan	54
7.1.2	Compte de résultat.....	56
7.1.3	Compte des investissements.....	58
7.1.4	Rapport de l'organe de révision	60
8	Conclusion	61

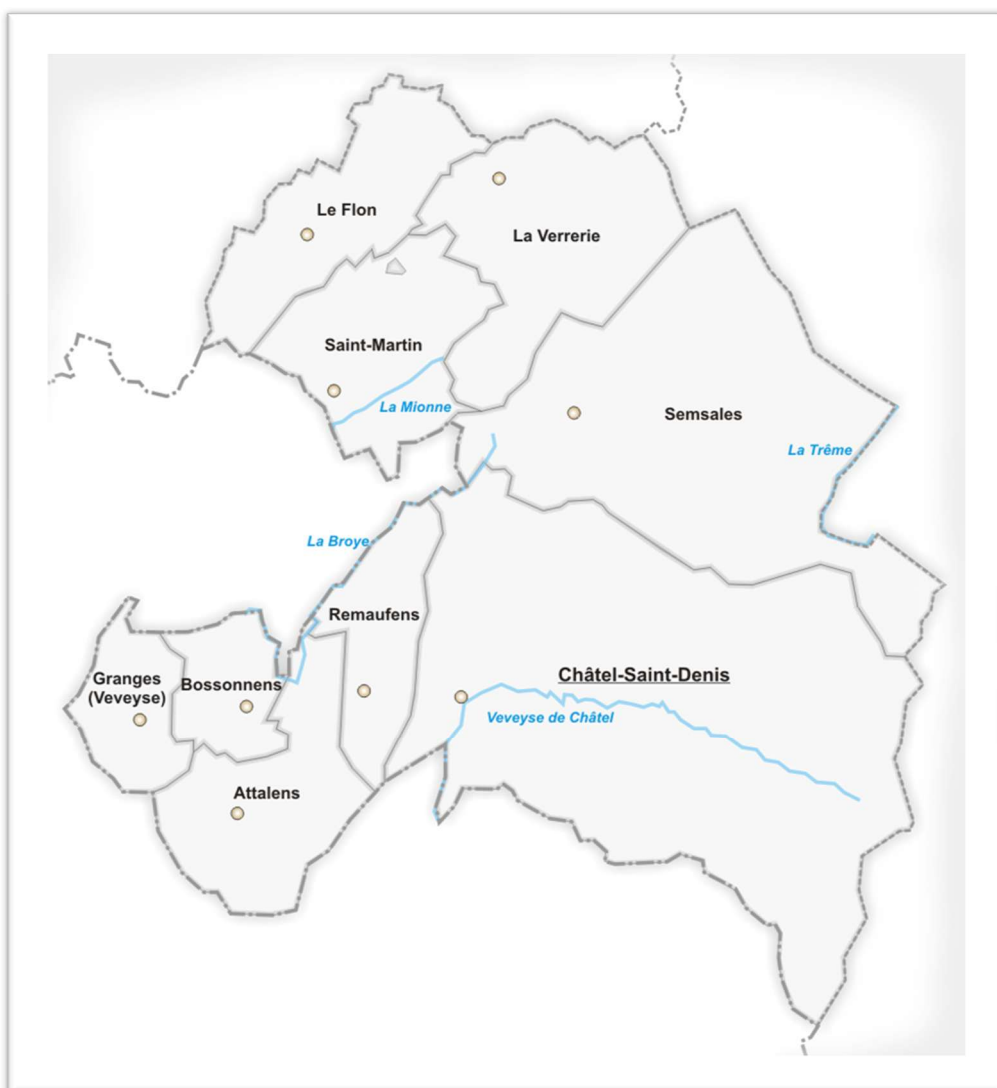
1. Introduction

Ce rapport de gestion résume les principales activités et évolutions importantes de l'Association des communes de la Veveyse (ACV) au cours de l'année 2025.

1.1 L'association en bref

L'Association des communes de la Veveyse est une association de droit public qui regroupe les neuf communes qui composent le district de la Veveyse. Cela représente un peu plus de 21'648 habitants au 31 décembre 2024.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ACV fonctionne sous sa nouvelle forme, dont les statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 17 novembre 2022.



1.2 Mot du président de l'Assemblée des délégués

François Genoud

Préfet de la Veveyse et Président de l'Assemblée des délégués



Durant l'année écoulée, le développement et l'avancement des projets n'ont pas diminué au sein de notre association. En effet, grâce à la parfaite implication des collaborateurs et collaboratrices, au travail régulier des commissions et à l'unité marquée du Comité directeur, l'ACV joue aujourd'hui un rôle prépondérant pour l'essor de notre district.

C'est dans ce contexte que l'année 2025 a représenté un moment charnière dans la perspective d'une refonte de notre gouvernance régionale, avec un rythme de travail des plus soutenu. Nous avons en effet tout d'abord organisé en avril une matinée de réflexion à ce sujet, impliquant les 65 élus des exécutifs, ainsi que les cadres communaux et intercommunaux. Après avoir pris connaissance du rapport dont cette séance a fait l'objet, nous avons décidé dans la foulée de lancer une enquête auprès des participants, afin d'appréhender leur vision du district à court et moyen terme. Le résultat a mis en évidence le choix marqué d'une grande majorité pour la notion de fusion : une moitié étant favorable à des rapprochements resserrés, l'autre moitié privilégiant la commune unique.

Forts de ce constat, nous avons organisé en juin une assemblée extraordinaire afin de voter un crédit permettant de poursuivre cette démarche participative. Ainsi, avec le soutien et l'expertise de notre mandataire, le Bureau Compas, une étude de faisabilité a été réalisée, prenant en compte cinq variantes pertinentes de gouvernance. Là encore, les deux types de fusions sont ressortis clairement comme les solutions les plus pertinentes.

C'est donc sur cette base que le Comité directeur a sollicité le préavis des exécutifs communaux afin de déterminer la voie à proposer aux délégués des communes. Une majorité des deux tiers des Conseils communaux s'étant prononcés en faveur de l'étude pour une commune unique en Veveyse, c'est à l'unanimité que les syndicats ont validé ce choix, approuvé également à l'unanimité des délégués lors de l'assemblée extraordinaire du 28 janvier 2026.

Je tiens ici à remercier vivement toutes les personnes qui ont contribué à donner ce signal fort à notre population, pour leur travail précieux et leur engagement : le personnel de l'ACV, notre mandataire, le Comité de pilotage, les syndicats et leurs collègues des exécutifs, ainsi que les cadres communaux et intercommunaux. Je sais pouvoir encore compter sur votre soutien actif pour la suite de la démarche, sans doute cruciale pour notre district. Un district que l'on veut fort, ambitieux, uni et responsable.

François Genoud

Préfet de la Veveyse et Président de l'Assemblée des délégués

1.3 Mot du président de la Conférence des Syndics

Charles Ducrot

Syndic de Châtel-St-Denis et Président de la Conférence des Syndics



L'année 2025 a donné une autre visibilité à l'ACV. En effet de nombreux projets ont été lancés et devraient déboucher sur une nouvelle dynamique pour notre district.

En premier lieu, il convient de relever que tous les acteurs politiques à savoir communes et associations de communes ont pris conscience de la nécessité d'obtenir une nouvelle gouvernance régionale qui aura comme objectifs :

- ❖ La priorisation des investissements ;
- ❖ L'obtention de synergies entre les différents acteurs afin de réaliser des économies d'échelle ;
- ❖ La mise en réseau des différentes compétences que ce soit dans les domaines des finances, des ressources humaines ou de la réalisation d'infrastructures ;
- ❖ L'accroissement du bien-être de nos habitants.

Toutefois le chemin est encore long pour déboucher sur une nouvelle structure, idéalement une commune unique ; il faudra que cette nouvelle entité soit réaliste et réalisable afin de convaincre les instances politiques et la population. Ainsi la collectivité issue de ces réflexions aura une dimension nouvelle et deviendra également un acteur incontournable de la politique cantonale.

D'autres projets se sont concrétisés et aujourd'hui déjà, notre population peut en bénéficier. Quels progrès parcourus dans les domaines de la petite enfance, des séniors ou encore de la mobilité.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui de près ou de loin se sont impliquées afin que ces projets prennent vie. Un merci tout particulier aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration, à Monsieur le Préfet, à mes collègues syndiques et syndics qui sont les moteurs incontournables de notre association mais aussi de leur commune.

Notre district est en pleine mutation. Je souhaite que sa transformation de chrysalide en papillon de couleurs se poursuive cette prochaine gère dans un climat de confiance.

Charles Ducrot

Syndic de Châtel-St-Denis et Président de la Conférence des Syndics

1.4 Rapport du manager

André Droux

Manager



Trois ans déjà. La législature touche à sa fin et, en regardant en arrière, on se dit que tout est allé extrêmement vite. Les défis ont été nombreux, parfois complexes, souvent exigeants. Et pourtant, une évidence reste : **notre travail n'a de sens que parce qu'il profite directement aux habitants de notre région.**

L'ACV travaille souvent dans l'ombre. Les projets demandent du temps : une phase d'analyse, parfois quelques « incendies » à éteindre en parallèle, une maturation nécessaire, une part de risque assumée, puis enfin l'exécution.

En trois ans, nous avons lancé un grand nombre d'initiatives. Beaucoup sont aujourd'hui en phase intermédiaire, peu en réalisation. C'est parfois frustrant : **on aimerait montrer des résultats plus visibles, plus rapides.**

Mais la réalité, c'est que **les plus beaux projets nécessitent de voir à cinq, dix ou quinze ans.** Et je comprends l'impatience légitime des délégués, des partenaires et de la population : on veut savoir, on veut comprendre, on veut voir où l'on va.

Dans ces moments-là, il faut garder le cap, garder la tête froide, bien communiquer et rester concentrés sur les objectifs. Et justement, parlons-en, de ces objectifs — ou plutôt de deux chiffres qui résument une partie importante du rôle de l'ACV.

Le pourcentage qui dit beaucoup

57% du budget de l'ACV, c'est le soutien que les communes de la Veveyse redistribuent à travers nous pour soutenir la vie associative. Cet argent **transite par l'ACV**, mais il est destiné directement aux forces vives de la région. C'est un signe fort : les communes investissent dans le tissu social, sportif, culturel et local.

Notre capacité à créer de la valeur ajoutée

Plus de **CHF 800'000.-** : c'est le montant que l'ACV et les acteurs touristiques, culturels, et diverses associations actives dans le district sont allés chercher à *fonds perdu* entre 2023 et janvier 2026, **en plus** des financements communaux et pour réaliser des projets, générer de la valeur ici, chez nous.

Ces soutiens proviennent notamment de :

- La NPR et de la Promotion économique du canton
- La DSAS
- Le Service cantonal de la mobilité
- Le SeCA
- Innosuisse
- Etc.

☞ **Concrètement : chaque franc investi par les communes est ainsi amplifié par des financements externes dans le but d'en faire plus.** C'est un effet levier qui a un impact réel sur le bien-être des habitants. La Veveyse, qui n'utilisait que très peu ces outils jusque-là, reprend enfin sa part du gâteau par rapport aux autres régions fribourgeoises qui reçoivent également ces soutiens.

Tout cela a été possible grâce à l'alignement des communes et de nos élus sur les orientations stratégiques et politiques, ainsi qu'au travail engagé de nos collaboratrices et collaborateurs de l'ACV sur le terrain. Je les remercie sincèrement pour leur énergie, leur détermination et leur constance, même lorsque les défis étaient nombreux.

Grâce à vous, nos projets avancent et notre vision pour le bien-être des habitantes et habitants de la Veveyse prend forme. Je me réjouis de la suite : notre district a un avenir prometteur et je suis convaincu que nous continuerons à le construire en restant fidèles à nos valeurs : **unis, responsables, ambitieux.**

André Droux

Manager

2. Organisation de l'association

Les organes de l'ACV sont :



2.1 L'Assemblée des délégués

Président : **François Genoud**, Préfet

Vice-président : **Pierre-Alain Perroud**, Vice-syndic d'Attalens

Secrétaire : **Joëlle Ducotterd**

L'ACV compte les neuf communes du district de la Veveyse, toutes représentées à la fois au sein de la Conférence des Syndics, des différentes commissions et de l'Assemblée des délégués. Le Préfet, François Genoud est membre de cette assemblée et la préside.

Chaque commune membre dispose lors de l'assemblée d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire. Chaque commune désigne le nombre de délégués qui représentent ses voix.

2.1.1 Assemblée des comptes

L'Assemblée du 14 mai 2025 s'est tenue à la Salle communale de Granges. Elle était principalement consacrée à l'approbation des comptes 2024. Les neuf communes membres étaient représentées.

Le Compte de résultats présentait un total de charges de CHF 1'924'440.53 et un total de produits de CHF 2'070'294.65. L'exercice 2024 a dégagé un excédent de résultats de CHF 145'854.12. Le total du Compte des investissements se montait à CHF 182'099.30.

A l'actif du Bilan, le Patrimoine financier se montait à CHF 382'298.04 et le Patrimoine administratif à CHF 675'667.53. Au passif, les Capitaux de tiers représentaient CHF 378'648.56 et le Capital propre à CHF 334'317.01. Sur proposition de la Conférence des Syndics, l'excédent de résultat a été restitué aux communes selon la clé de répartition.

Un nouveau membre de la Commission financière a été nommé en la personne de Nicolas Genoud de la Commune de Châtel-St-Denis, à la suite de la démission de Jérôme Allaman qui a quitté ses fonctions publiques.

Cette assemblée a également été l'occasion de donner aux délégués un point de situation sur les réflexions en cours concernant la gouvernance régionale. Ce point est développé au pt. 4 *Projet de gouvernance régionale* de ce rapport.

GRANGES

Sondage: résultats partagés sur la commune unique

ACV Les délégués de l'Association des communes de la Veveysse se sont réunis mercredi soir en assemblée.

Le district de la Veveysse continue de se questionner sur sa gouvernance régionale. Un sondage individuel et anonyme avait été lancé en ligne il y a deux semaines aux 62 élus des neuf communes, ainsi qu'à 15 cadres qui avaient participé à une matinée de réflexion début avril dans le chef-lieu. Mercredi soir, le préfet François Genoud a communiqué les résultats de ce sondage aux 42 délégués de l'Association des communes de la Veveysse présents en assemblée à Granges.

Dans le détail, 57 personnes ont répondu à l'enquête d'opinion. «Nous pouvons donc considérer ces résultats

comme représentatifs», a souligné le préfet. Parmi les votants, 50 ne sont pas favorables au statu quo politique dans le district (6 oui et 1 abstention). «Nous sentons donc que les gens ont envie qu'il se passe quelque chose.»

Deux tendances

À l'idée de former une commune unique, «les résultats sont très partagés», selon François Genoud: 22 personnes ont voté oui, 25 non, pour 5 abstentions. En revanche, 28 personnes (29 non) sont favorables à des fusions plus petites. Parmi ces votants, 21 préconisent trois communes en Veveysse. «Haute, Basse-Veveysse, ainsi que Châtel-Saint-Denis», par exemple, note le préfet. Remaufens pourrait constituer une commune pont. Certains la voient avec la Basse, d'autres avec le chef-lieu, mais ce n'est pas une question d'actualité aujourd'hui.»



Les votants sont partagés entre une commune unique et trois communes en Veveysse. JEAN-BAPTISTE MOREL - PRÉTEXTE

La question de l'association unique à buts multiples en cas de «non commune unique» a aussi été posée. Résultats: 33 oui, 17 non et 7 abstentions. Ces réponses seront discutées jeudi prochain à l'occasion de la Conférence des syndicats. Avant une assemblée extraor-

dinaire prévue le 25 juin, ajoute le préfet. «L'ensemble des conseillers communaux seront invités, mais les délégués voteront un crédit pour la poursuite des études sur la gouvernance.» L'assemblée a également permis aux délégués de valider unanimement

les comptes 2024. Celui de résultats affiche un excédent de revenus de près de 146 000 francs, pour un total des charges de 1,94 million. Quant aux investissements, ils se montent à 182 000 francs.

THOMAS CHRISTEN

Journal Le Messenger, le 16 mai 2025

Quel modèle pour le district de la Veveysse?

Les délégués de l'ACV ont voté mercredi un crédit de 50 000 francs pour approfondir l'étude sur la gouvernance régionale. Un vote unanime. Derrière cet accord de façade, un choix devra être pris: le statu quo, des petites fusions, ou une grande commune?



L'Association des communes de la Veveysse (ACV) prolonge l'étude sur la gouvernance. Deux options dorénavant: fusion à neuf ou regroupements en 3/4/5. JEAN-BAPTISTE MOREL - ACADE

Journal La Gruyère, le 28 juin 2025

2.1.2 Assemblée extraordinaire

Une Assemblée extraordinaire a eu lieu le 25 juin 2025 au Restaurant de la Fleur de Lys à Porsel. Les neuf communes membres y étaient représentées. Au vu de la thématique, tous les représentants politiques et administratifs des communes et associations de communes ont également été conviés.

Cette assemblée portait sur le projet de gouvernance régionale avec une proposition d'engager un montant supplémentaire de CHF 50'000.- afin de poursuivre l'étude. Ce point est développé au pt. 4 *Projet de gouvernance régionale* de ce rapport. Après discussion et sur préavis favorable de la Commission financière, la charge a été approuvée à l'unanimité.

2.1.3 Assemblée des budgets

L'Assemblée du 26 novembre 2025 qui a eu lieu à l'école de Semsales a été l'occasion d'adopter entre autres les objectifs et les budgets 2026. Les neuf communes membres y étaient représentées.

Les objectifs de l'ACV ont été présentés tant du point de vue stratégique qu'opérationnel, déclinés par commissions.

La Planification financière 2026-2030, établie sur la base des budgets 2026, a donné une orientation générale de la gestion financière à moyen-long terme de l'association et de son développement.

Le Budget du Compte de résultats 2026 transmis avec la convocation présentait un total de charges de CHF 2'498'765.50. Dans un objectif de mutualiser les forces entre les thématiques tourisme, culture et sport, un poste de coordinateur était proposé entre 80 et 100% dès 2026. Ce poste devait être réparti entre 3/8^{ème} pour la culture et le sport et 5/8^{ème} pour le tourisme.

La Commune de Châtel-St-Denis a déposé deux amendements pour :

- ❖ Supprimer le poste de coordinateur culture/sport 3/8^{ème} et conserver le poste de coordinateur tourisme 5/8^{ème} -> amendement accepté.
- ❖ Maintenir le financement de l'organisation touristique régionale Les Paccots – La Veveyse Tourisme (OTR) de CHF 310'000.- au lieu des CHF 270'000.- proposés -> amendement refusé.

La Commune d'Attalens a déposé un amendement pour :

- ❖ Supprimer le poste de coordinateur tourisme 5/8^{ème} et conserver le poste de coordinateur culture/sport 3/8^{ème} -> amendement refusé.

A noter que la Commission financière a émis un préavis défavorable à la majorité quant aux budgets présentés. Elle a néanmoins salué les projets en faveur des seniors et de la petite enfance, initiatives estimées positives pour la région.

Après discussion, ainsi qu'une suspension d'assemblée, le Budget du Compte de résultats 2026 comprenant les amendements précités a été accepté par 33 voix sur 43 avec la double majorité des voix et des communes. Le total des charges corrigé se monte à CHF 2'386.242.50 et le montant à charge des communes s'élève à CHF 2'291'697.50.

Le Budget du Compte des investissements 2026 comprenait une intention de crédit de CHF 50'000.- pour la poursuite de l'étude sur la gouvernance régionale.

Cette assemblée a également permis de transmettre un point de situation de l'étude sur la gouvernance régionale avec une présentation du mandataire, M. Léchoy, directeur de la société Compas. Ce point est développé au pt. 4 *Projet de gouvernance régionale* de ce rapport.

En Veveyse, deux voies de gouvernance se dégagent

L'étude de gouvernance commandée par l'Association des communes de la Veveyse dresse un constat clair: le modèle actuel arrive au bout et deux scénarios se détachent. Celui de trois communes resserrées et celui d'une commune unique.

BOSSONNIENS. La Veveyse se trouve à un tournant. Et la conclusion posée vendredi matin en conférence de presse, dans les locaux de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), à Bossonnens, ne laisse plus de place au doute: le statu quo n'est plus une option. L'étude de faisabilité réalisée par le cabinet Compas confirme «un système arrivé à ses limites», selon son directeur, Gilles Léchot, spécialiste des processus institutionnels. Deux scénarios seulement ressortent comme crédibles: une fusion à trois communes ou une commune unique.

Mandatée en juin grâce à un crédit de 500 000 francs, l'expertise a passé le district au peigne fin: finances, escalier de développement, identité locale, pres-

tercommunalités. Et c'est là que le bât blesse. Même avec trois communes, toute la machine intercommunale resterait à retravailler. Gilles Léchot l'explique: «La stratégie des fusions resserrées s'accompagne forcément de réformes à la marge, voire d'une association à but multiple.»

Une commune unique?

La seconde option – la commune unique – selon les élus sur place que sont Charles Ducrot, syndic de Châtel-Saint-Denis et président du comité directeur de l'ACV, Sylvio Michelod, syndic de Granges, et François Genoud, préfet de la Veveyse, reste la plus limpide sur le plan institutionnel. Un système, un exécutif, un législatif, une fiscalité harmonisée, et surtout la disparition totale du «mille-feuille» intercommu-



«En matière de gouvernance, la commune unique résout le maximum de problèmes d'un coup.»

CHARLES DUCROT

tations communales. «On essaie de se baser sur des faits et des mesures, pas sur des impressions», insiste Gilles Léchot, qui a analysé quatre options techniques que sont le statu quo, «le statu quo», association à but multiple et fusion.

Parmi les scénarios qui émergent, le premier découpe la Veveyse en trois communes: Basse-Veveyse (Atalens, Bossonnens, Granges), Haute-Veveyse (La Verrière, Le Flon, Saint-Martin, Semalens) et Châtel-Saint-Denis – Remaudens. «C'est la stratégie qui ressort avec le plus de force du point de vue technique», explique Gilles Léchot. Les raisons avancées: des «communautés de destin plus fortes au niveau des sous-régions» et une compatibilité financière jugée meilleure que dans une fusion à neuf. L'économiste rappelle toutefois les limites: «On ne solutionne pas le problème des in-

stitutions communales. «On essaie de se baser sur des faits et des mesures, pas sur des impressions», insiste Gilles Léchot, qui a analysé quatre options techniques que sont le statu quo, «le statu quo», association à but multiple et fusion.

stitutions communales. «On essaie de se baser sur des faits et des mesures, pas sur des impressions», insiste Gilles Léchot, qui a analysé quatre options techniques que sont le statu quo, «le statu quo», association à but multiple et fusion.

stitutions communales. «On essaie de se baser sur des faits et des mesures, pas sur des impressions», insiste Gilles Léchot, qui a analysé quatre options techniques que sont le statu quo, «le statu quo», association à but multiple et fusion.



Commandée pour objectiver un débat ancien, l'étude livrée vendredi éclaire enfin la mécanique institutionnelle de la Veveyse. Ses forces, ses blocages, et les effets concrets que produiraient les deux pistes retenues. © GUYAERTS/STELLA - ANTONI

La population dans la boucle

Les prochaines semaines seront décisives. Première étape à la mi-décembre: les syndicats devront répondre à un questionnaire commun. Il faut que les gens sortent du bois, tranche Charles Ducrot. La suite dépendra de leurs réponses notamment à la Conférence des syndicats, où ils porteront la voix de leur commune. Si une majorité se prononce pour la commune unique ou une ABMV renforcée, une assemblée extraordinaire pourrait être convoquée fin janvier pour créer un premier cadre politique avant les élections, avec un crédit d'avant-projet et une feuille de route. Si la solution des trois communes resserrées l'emporte, les régions concernées reprendront la main, tandis que l'ACV se limitera à un rôle d'appui.

A la prochaine législature

Dans tous les cas, une certitude: rien de concret n'avancera avant le printemps 2026. «La nouvelle législature doit porter le projet», insiste le préfet, François Genoud. Mais il tempère immédiatement: «Si on com-

mence tout à zéro avec la prochaine législature, on perd plusieurs années.» D'où la nécessité de fixer l'orientation maintenant.

Reste la population. Le plan de communication et l'équipe qui la mènera sont prêts. Rapidement, les premiers contenus seront diffusés sur les canaux de communication. Puis en début d'année prochaine, une tour-

Dans tous les cas, une certitude: rien de concret n'avancera avant le printemps 2026.

née de neuf séances publiques – une par commune – permettra d'expliquer les enjeux et de répondre aux questions. «On ne veut surtout pas que la population ait l'impression que des choses se passent dans son dos», insiste François Genoud. Et de conclure: «Sans participation de la population, il faudrait arrêter tout de suite. Ce serait impossible.» VC

2.2 La Conférence des Syndics

Président : **Charles Ducrot**, Syndic de Châtel-St-Denis

Vice-président : **Jean-Claude Bongard**, Syndic de Le Flon

Membres : **Laurent Menoud**, Syndic d'Attalens, **Jérôme Jourdan**, Syndic de Bossonnens, **Savio Michellod**, Syndic de Granges, **Stéphane Dorthé**, Syndic de Remaufens, **Ursula Hugi**, Syndique de St-Martin, **Noémie Berthoud**, Syndique de Semsales, **Marc Fahrni**, Syndic de La Verrerie, **François Genoud**, Préfet, **André Droux**, Manager

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**

La Conférence des Syndics est l'organe exécutif de l'association. Elle est composée des neuf syndics élus pour la législature. Chacun d'entre eux devient délégué régional au sein de la Conférence et assume la présidence d'une des commissions, respectivement du Bureau ou de la Conférence. Le Préfet est associé à la Conférence des Syndics avec voix consultative.

La Conférence des Syndics revêt les attributions d'un comité de direction. Afin qu'elle puisse exercer toutes les attributions qui lui sont confiées, un Règlement d'organisation a été élaboré. Ce règlement donne toute précision utile sur les tâches déléguées et l'étendue de la délégation, les attributions des commissions, leurs compétences propres et l'obligation de rendre des comptes.

Les membres se sont réunis à treize reprises siégeant à chaque fois dans une commune différente. A chaque réunion, les décisions et mesures nécessaires sont prises afin de diriger l'association. Il est aussi l'occasion d'apporter un retour de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF), de la Préfecture, et des commissions relevant de la Conférence des Syndics.

A deux reprises, les députés veveysans ont été conviés à participer à ces réunions. La parole leur est donnée et il est entre autres question de retours sur les objets déposés au Grand Conseil.

La journée au vert du 11 avril s'est tenue au Garage Dimab à Rossens suivie d'un repas au Restaurant du Chevreuil à Villarlod.

La matinée du vendredi 12 septembre fut consacrée à l'établissement des budgets 2026.

2.3 Le Bureau de la Conférence des Syndics

Président : **Charles Ducrot**, Syndic de Châtel-St-Denis

Vice-président : **Jean-Claude Bongard**, Syndic de Le Flon

Membres : **Savio Michellod**, Syndic de Granges, **François Genoud**, Préfet, **André Droux**, Manager

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**

Le Bureau est composé d'au moins trois membres désignés par la Conférence des Syndics. Une attention particulière est accordée à la répartition équilibrée des régions. Le Préfet est associé au Bureau avec voix consultative.

Les membres se sont réunis à vingt reprises afin de préparer les Conférences des Syndics et traiter les affaires courantes. Les séances ont lieu en principe au siège de l'association.

2.4 La Commission financière

Président : **Cédric Borer**

Secrétaire : **Jérôme Allaman** *jusqu'au 14 mars 2025*, **Nicolas Genoud** *dès le 14 mai 2025*

Membre : **Benoît Jordil**

La Commission financière est composée de trois membres élus par l'Assemblée des délégués. Conformément à la Loi sur les finances communales, les membres se réunissent afin d'exercer les attributions fixées par la législation. Elle s'est réunie à trois reprises.

En avril, il s'agissait d'examiner les comptes de résultats et des investissements 2024. Ceux-ci ont été préavisés favorablement à l'unanimité. En juin, la Commission financière a préavisé favorablement à l'unanimité la demande de crédit supplémentaire pour l'étude sur la gouvernance régionale. Les membres se sont réunis ensuite en novembre afin d'examiner les budgets 2026. Un préavis défavorable à la majorité a été rendu, comprenant un certain nombre de remarques.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 14 MAI 2025

Travail de la commission

Les membres de la Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes 2024 de l'ACV le 9 avril 2025. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de l'ACV en date du 15 avril 2025. Au cours de cette séance, Mme Joëlle Ducotterd a parcouru les comptes avec les membres de la Commission, ce qui a permis de lui poser toutes leurs questions, et la Commission a ainsi pu ensuite établir son préavis.

La Commission financière tient à remercier Mme Joëlle Ducotterd pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

Préavis

Comptes 2024 :

La Commission financière relève que les comptes reflètent de manière générale le budget établi et souligne que des dépenses non réalisées relative à un poste de travail non concrétisé, ainsi que des subventions supplémentaires ont permis d'améliorer les comptes de résultats. La commission financière a également pris connaissance du rapport de l'organe de révision et n'a pas de remarque particulière à formuler. La Commission financière soutient également la proposition de ristourner le bénéfice de FR 145'854.12 aux communes, et formule pour les comptes de résultats 2024, ainsi que pour le compte des investissements, un **préavis favorable** à l'unanimité.

Pour la commission financière :

Président : Cédric Borer, Saint-Martin

Secrétaire (à repouvoir) :

Membre : Benoît Jordil, Granges

St-Martin, le 25 avril 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES DELEGUES DU 25 JUIN 2025

La Commission financière ont reçu les documents concernant les comptes de l'ACV du 25 juin 2025. La Commission financière s'est réunie dans les locaux de l'ACV en date du mardi 10 juin 2025. Au cours de cette séance, M. François Genoud, a parcouru le message n° 7 avec les membres de la Commission, ce qui a permis de lui poser toutes leurs questions, et la Commission a ainsi pu ensuite établir son préavis.

La Commission financière tient à remercier Monsieur François Genoud pour la qualité des explications et des documents qui ont été fournis à la Commission, ainsi que pour la précision des réponses apportées aux questions qui ont été posées.

La Commission financière prend acte du résultat du sondage qui fait suite à la réunion de l'Assemblée des délégués du 12 novembre 2025. Le résultat du sondage indique que l'ABMV a clairement une volonté de changement de direction et d'avoir analysé le message no 7, sur l'aspect budgétaire et financier, la commission financière a préavisé favorablement à l'unanimité.

Denis :

2.5 Le Secrétariat régional

Le Secrétariat régional est l'administration de l'ACV. Il gère le quotidien de l'association ainsi que ses projets. Il soutient les communes. Son fonctionnement est conduit par un état-major dont les membres sont le manager régional, la responsable de l'administration et le responsable de projets. Au niveau opérationnel, deux secrétaires et une comptable complète l'équipe.

Le statut et les attributions de chaque personne au sein de l'équipe administrative sont déterminés par un contrat et un cahier des charges relatif à sa fonction.

Un Règlement du personnel régit les rapports de travail du personnel de l'ACV.



André Droux
Manager



Joëlle Ducotterd
Responsable de
l'administration



Pierre Yves Delcourt
Responsable de projets



Nathalie Fragnière
Collaboratrice administrative



Yolande Cochard
Comptable



Faustine Migliano
Collaboratrice administrative

Au 31 décembre 2025, l'ACV compte 6 collaborateurs-trices représentant 4.2 EPT.

Service de l'enfance

Afin de compléter l'équipe, **Mme Claire Lang** est engagée dès le 1^{er} janvier 2026 en qualité de Chargée de projet enfance à 50%. Son cahier des charges comprend entre autres la coordination intercommunale pour le développement, l'harmonisation, la gestion stratégique de l'accueil extrafamilial et de la petite enfance.

Journée au vert

La journée au vert du 7 octobre 2025 a été à la fois enrichissante et divertissante. L'équipe s'est rendue en transports publics à Grandvaux pour une visite guidée de la Maison Lavaux et de ses alentours. Après une agréable promenade au cœur de ce paysage classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, une pause gourmande à l'Auberge de la Gare a permis de partager un moment convivial, agrémenté d'une dégustation de vins de la région à Rivaz.



©JDucotterd)

3 Les Commissions

Pour le bon fonctionnement de l'association, la Conférence des Syndics a institué huit commissions.

L'ACV confie l'exécution de tâches ou la surveillance de certaines affaires à ses commissions. En fonction de leurs domaines de compétences, ces dernières sont dotées d'attributions spécifiques. Les membres sont élus par la Conférence des Syndics, sur proposition de la commission, selon la composition mentionnée dans le Règlement d'organisation. La représentativité des régions et des compétences sont prises en compte.

❖ **Commission aménagement**

La commission s'occupe de l'aménagement du territoire. Elle est représentée et collabore avec d'éventuelles commissions du sud du canton ou cantonales pour les sujets qui la concerne.

❖ **Commission culture et sport**

La commission regroupe non seulement les thèmes de la culture et du sport, mais également les loisirs, l'héritage culturel, la musique, le théâtre, ou encore la littérature.

❖ **Commission enfance et jeunesse**

La commission s'occupe des organismes de la petite enfance jusqu'à la jeunesse.

❖ **Commission infrastructures**

La commission rassemble toutes les infrastructures du district.

❖ **Commission senior+**

La commission regroupe les thèmes relatifs aux seniors et travaille avec Pro Senectute.

❖ **Commission tourisme**

La commission s'occupe du maintien et du développement du secteur touristique en Veveyse. Elle collabore étroitement avec Les Paccots-La Veveyse Tourisme afin de poursuivre les buts communs.

❖ **Commission transports**

La commission regroupe tous les sujets liés aux transports.

❖ **Commission administration, économie et finances**

La commission traite aussi des domaines de l'informatique et du juridique. Elle préavise les comptes, les budgets et toute la partie financière des objets d'investissement proposés par l'ensemble des commissions de l'ACV avant de les présenter à la Conférence des Syndics.

3.1 Commission aménagement

Président : **Stéphane Dorthe**

Membres : **Pierre Yves Delcourt, Cédric Emonet, François Genoud, Pascal Genoud, Joy Guardado, Louiza Issad, Jean-Bernard Jaquet, Roland Mesot**

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**



3.1.1 Mot du Président de la Commission

Selon les Statuts de l'association, Le Règlement d'organisation et son annexe 2 relative à l'organisation et aux compétences des commissions, la Commission aménagement a notamment la charge de proposer et superviser les études en rapport avec l'aménagement du territoire, de superviser la mise en œuvre du Plan directeur régional, d'assurer la coordination avec les régions voisines, de superviser le système de gestion des zones d'activités (SyZACT), et de réfléchir à un système de compensation afin d'assurer l'égalité de traitement entre les secteurs du district. Au cours de cette première législature, la Commission aménagement n'a pas chômé !

3.1.2 Aménagement du territoire

Plan directeur régional

La première tâche opérationnelle de la commission a été de finaliser le PDR et le transmettre à Fribourg pour examen final. Elle a ensuite supervisé l'adaptation du document de planification pour donner suite aux remarques du Canton. Ce travail a été rondement mené, tant et si bien qu'en mars 2025 la Veveyse a été la première région fribourgeoise à disposer d'un plan directeur régional en vigueur ! Le mérite en revient d'abord au bureau Archam et Partenaires SA sa qui a su proposer rapidement les modifications à apporter, puis à la direction de l'ACV qui a su efficacement coordonner les travaux. Les relations suivies et constructives avec le Service cantonal des constructions et de l'aménagement (SeCA) a aussi contribué à la bonne marche des travaux.

Répartition des rôles et des tâches

L'arrivée du chef de projet de l'ACV en septembre 2023 a été l'occasion de clarifier le rôle de la région et des communes en aménagement du territoire. Il a été confirmé que les communes ont la charge de l'aménagement du territoire communal et que l'ACV joue un rôle subsidiaire, à l'échelle de la région.

Vision et plan d'action

Sur la base du PDR, la commission a élaboré sa vision régionale de l'aménagement du territoire et a défini son plan d'action pluriannuel.

Projet d'agglomération Rivelac de 5^e génération

L'élaboration de ce document de planification qui concerne dix-huit communes de la Basse-Veveyse, de la Riviera et du Chablais a été suivi de près par l'ACV. Il s'agissait de contrôler que le projet soit conforme au PDR. En effet, les deux documents ayant de la valeur dans la hiérarchie des plans, il était important d'éviter toute incohérence qui aurait généré par la suite des problèmes d'interprétation. Les échanges réguliers entre l'ACV et le Bureau d'agglomération ont été constructifs. Le projet d'agglomération de 5^e génération a été déposé à Berne en mars 2025. Le dossier ne présente pas

d'incohérence par rapport au PDR. Par la suite, l'ACV a participé aux réflexions pour l'élaboration d'un prochain projet d'agglomération.

Mise à jour de la mensuration officielle

La commission a recommandé aux communes de se coordonner afin de suivre le travail engagé à l'initiative du Canton.

Réunions d'information et d'échange

Des réunions sont organisées régulièrement sur le thème de l'aménagement et du développement régional. La direction de l'ACV y participe. Ces échanges sont fructueux pour s'inspirer et se coordonner entre régions.

Préavis

Depuis que la Veveyse dispose de son PDR, le SeCA transmet à l'ACV les dossiers d'aménagement communal et régional pour préavis. L'ACV a ainsi préavisé quatre dossiers communaux et deux plans directeurs régionaux à ce jour. Il a été constaté avec satisfaction que tous les dossiers communaux étaient conformes au PDR.

Consultations publiques

L'ACV a été régulièrement invitée à prendre position sur des projets de loi ou de règlements d'application. Les objets ayant trait à l'aménagement du territoire ont été suivis par la commission.

3.1.3 Développement économique

Système de gestion des zones d'activités (SyZACT)

A la demande du Canton, l'ACV a vérifié avec les communes les marges de manœuvre foncières pour accueillir de nouvelles entreprises dans les zones d'activités. De nombreuses heures de travail ont été consacrées par la direction de l'ACV pour effectuer ce travail. La contribution des communes à cette vérification a été très appréciée.

Système de compensation des charges et des avantages

Comme le PDR prévoit de développer en priorité les zones d'activités de Châtel-Saint-Denis, Semsales et Granges, il était légitime que les autres communes s'interrogent sur la répartition des richesses. Une réflexion a été confiée à un groupe de travail qui a conclu, après plusieurs séances et discussions, que la mise en place d'un système de compensation des charges (coûts) et des avantages (revenus) serait chronophage et imprécis. La clé de répartition financière entre les communes de l'ACV a semblé encore le meilleur système de solidarité.

Stratégie régionale de développement économique

Constatant que le canton accorde maintenant de faibles possibilités d'extension des zones à bâtir de la Veveyse, une réflexion a été engagée pour optimiser l'utilisation du sol pour l'accueil et le développement des activités économiques. Un groupe de travail composé d'un représentant de chaque commune s'est réuni à quatre reprises en 2025. Sous l'égide de l'ACV, il a réalisé un diagnostic de la situation en identifiant les forces, faiblesses, risques et opportunités. Il supervisera en 2026 une étude nécessaire à finaliser le diagnostic. Il proposera par la suite une stratégie et un plan d'action pour veiller à ce que la Veveyse demeure une région économique dynamique.

Portail Internet pour la promotion des terrains et des locaux disponibles dans les zones d'activités

En 2025, les communes ont été invitées à contacter les entreprises installées dans leurs zones d'activité pour les inviter à communiquer les terrains et les locaux qui seraient à vendre ou à louer sur le site Internet de l'ACV. Ce service est gratuit. Quatre annonces ont déjà paru sur le portail de l'ACV (<https://acv-fr.ch/economie/portail-des-zones-dactivites/>)

3.1.4 Environnement et territoire

Planification énergétique territoriale

La Commission aménagement s'est chargée de questions environnementales qui ont un lien avec l'aménagement du territoire. Ainsi, une réflexion a été menée sur la planification énergétique territoriale. La Basse-Veveyse ayant participé à une étude de ce genre dans le cadre de l'élaboration du projet d'agglomération Rivelac, les communes de la Haute-Veveyse se sont demandé s'il ne serait pas opportun de mener une telle étude à leur échelle. Il s'est avéré que les coûts seraient prohibitifs compte tenu de l'utilité attendue. C'est pourquoi, les communes ont renoncé à lancer l'étude.

Plan climat régional

A la demande de la commission, l'ACV a élaboré un cahier des charges et procédé à la consultation d'entreprises pour la réalisation d'un plan climat régional. Un groupe de travail a été constitué pour examiner les offres. L'ACV s'est informée auprès du Service cantonal de l'environnement des possibilités de soutien financier. La décision d'engager l'étude sera prise en 2026, après que le Canton aura confirmé le montant de son soutien financier.

Stéphane Dorte

Syndic de Remaufens

3.2 Commission culture & sport

Présidente : **Noémie Berthoud**

Membres : **Mike Aigroz, Sabine Comisetti, Joëlle Ducotterd,
Aurélien Espinasse, Marie-Astrid Leclercq,
Christian Sonney, Nicole Tille**



3.2.1 Mot de la Présidente de la Commission

Bilan

L'année 2025 a été marquée par la tenue des Assises du sport, qui se sont déroulées le 20 septembre à la Salle du Lussy à Châtel-St-Denis. Cet événement a constitué un temps fort de réflexion sur les enjeux notamment intergénérationnels et sociaux liés à la pratique sportive en Veveyse, y compris sa pérennisation et son développement au niveau régional.

Au cours de l'année, la commission a aussi été amenée à se positionner sur plusieurs demandes d'octrois de soutiens financiers. Au total, huit séances de travail ont été tenues afin d'assurer un traitement approfondi des différentes tâches de la commission.

En parallèle, les Assises de la culture organisées en 2024 ont permis de rassembler les acteurs culturels du territoire. Cette mise en réseau a favorisé la création de nouvelles synergies, ouvrant la voie à des collaborations renforcées et à une dynamique culturelle renouvelée. Ces échanges ont permis d'identifier des pistes de développement pour les futures initiatives.

Perspectives

2026 étant une année de transition vers une nouvelle législature, la composition des membres sera revue afin d'assurer une représentativité optimale, adaptée aux défis à venir.

Les Assises de la Culture (en 2024) et du Sport (en 2025) ayant toutes deux mis en évidence la nécessité première de recenser et de coordonner l'existant pour assurer sa pérennité et son développement par des synergies fructueuses, la professionnalisation de ces tâches est envisagée à brève échéance. L'opportunité de les confier à un ou deux spécialistes distincts, le cas échéant en procédant par étapes, sera examinée au préalable.

Une réflexion approfondie sera également menée sur les soutiens à apporter, qu'ils soient individuels ou collectifs.

Noémie Berthoud

Syndique de Semsales

**ATELIER DE REFLEXION SUR LE SPORT EN
VEVEYSE (ACV)**

RAPPORT

L'atelier a eu lieu le 20 septembre 2025 à Châtel-Saint-Denis.



Rédigé par Julien Roy

Décembre 2025

La culture en Veveyse

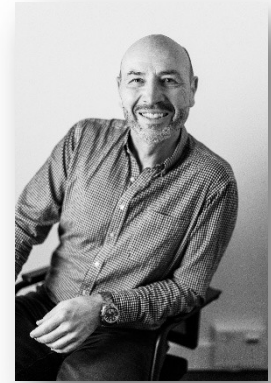
Rapport de Mathieu Menghini, expert culturel
Octobre 2024

3.3 Commission enfance & jeunesse

Président : **Laurent Menoud**

Membres : **Raphaël Droux, Daniel Figini, Savio Michellod, Moïra Fattebert, Laetitia Gliottone, André Droux**

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**



3.3.1 Mot du Président de la Commission

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation de la vision « Grandir en Veveyse », avec une transition majeure entre la phase de planification et la mise en œuvre opérationnelle des projets régionaux.

Gouvernance et Ressources Humaines

- **Recrutement d'une coordination** : Suite à la définition d'un profil de poste à 50%, un processus de sélection rigoureux a conduit à l'engagement de Mme Claire Lang en tant que Chargée de projet enfance. Elle débutera ses fonctions le 5 janvier 2026 pour piloter le plan d'action.

Politique de l'Enfance (0-12 ans)

- **Plan d'action global** : Validation du « fil rouge » des activités jusqu'en 2030, découlant de l'atelier « Grandir en Veveyse ».
- **Harmonisation régionale** : Un travail de comparaison des règlements communaux a été initié pour élaborer un règlement intercommunal de subventionnement de l'accueil extrafamilial.
- **Digitalisation** : Validation d'un budget 2026 pour la refonte de la section « Juniors » du site internet de l'ACV, visant à centraliser les informations utiles aux familles du district.

Politique de la Jeunesse (12-25 ans)

- **Étude TSHM** : Mandatée par l'Animation Jeunesse de la Veveyse (AJV), la Haute École de Travail Social (HETSL) a rendu un rapport préconisant la création d'un poste de Travailleur Social Hors Murs (TSHM) mutualisé.
- **Situation budgétaire** : Bien que le budget pour ce poste ait été initialement refusé par l'assemblée de l'AJV fin 2025, la commission prévoit de retravailler le dossier avec la nouvelle législature en 2026.

Finances et Subventions

- **Soutien cantonal** : Obtention d'une deuxième tranche de subvention de CHF 7'500 du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour 2025.
- **Contrat 2026-2028** : Signature d'un nouveau contrat avec le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ) garantissant un subside annuel de CHF 35'000 pour les trois prochaines années.

Collaborations et Événements

- **Réseautage** : Représentation de la Veveyse lors de l'événement *Bienvenue au cœur du district*, du festival Juvenalia , et de plusieurs *Happy Events* organisés par le canton.
- **Santé scolaire** : Création d'un groupe de travail avec les milieux scolaires (COV et EP) pour répondre aux besoins croissants en infirmerie scolaire dans le district.

Laurent Menoud

Syndic d'Attalens

3.4 Commission infrastructures

Président : **Marc Fahrni**

Membres : **André Droux, Daniel Maillard, François Genoud, Pascal Genoud, Stéphane Dorthe (Granges), Jérémiah Vienne, Eric Berthoud**

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**



3.4.1 Mot du Président de la Commission

En ce début d'année 2026 et au terme de cette législature, il est essentiel de faire un point sur l'activité de notre Commission infrastructures.

Tout d'abord, je souhaite rappeler que la commission ne s'est pas réunie en 2025. Cette décision a été influencée par le fait que nous n'avons pas connu de grands impacts, principalement en raison de notre dépendance vis-à-vis des résultats de l'étude sur le projet en cours de gouvernance régionale. Connaître l'orientation que prendra ce projet est crucial pour nos actions futures.

Nos réflexions se sont concentrées sur l'avenir stratégique des infrastructures veveysannes. À cet effet, nous avons élaboré un tableau complet regroupant plusieurs points clés concernant les biens immobiliers des trois associations de communes. Cela nous permet d'obtenir une vision globale de nos infrastructures publiques. Ce tableau sera mis à jour régulièrement.

Notre absence de rencontres en 2025 a donc été une décision réfléchie, visant à éviter des discussions qui ne seraient pas alignées avec les orientations stratégiques à venir. Nous restons déterminés à contribuer efficacement au développement de notre district, et nous attendons avec impatience les résultats des travaux en cours.

Cependant, je reste persuadé que l'orientation stratégique désirée lors la formation de cette commission était sans nul doute, une valeur sûre qui aurait éclairci certains horizons en manque de priorités. Nos grandes communes déjà pourvues de services techniques, se sont opposées à cette proposition, craignant des doublons techniques et financiers. Je respecte ce choix, mais je dois malheureusement constater que nous sommes déjà en train de voter des budgets d'investissements, sans avoir fixé le degré de nos possibilités financières, et surtout en servant le premier arrivé, sans se préoccuper de la suite, qui sera d'une importance au moins égale.

Les propositions de la Commission infrastructures émises en début de législature étaient donc fondées et légitimes. Selon la direction que prendra la gouvernance de notre district, elles pourraient facilement refaire surface.

Marc Fahrni

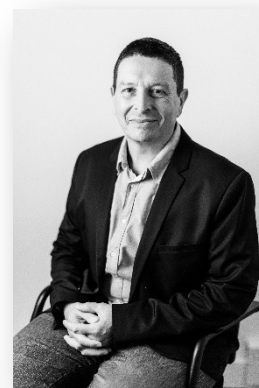
Syndic de La Verrerie

3.5 Commission senior+

Président : **Jérôme Jourdan**

Membres : **Claudia Dougoud, André Droux, Daniel Figini,
Fanny Zürcher, Jean Genoud**

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**



3.5.1 Mot du Président de la Commission

Bilan 2025

La Commission senior+ de l'ACV présente le bilan de ses activités et principales réalisations pour l'année 2025.

Dès le début de l'année, elle a développé un partenariat avec les Cultur@iles afin d'améliorer la communication et la diffusion de l'information à destination des seniors. Les spectacles programmés à l'automne, en collaboration avec la Fédération des retraités de la Veveyse, ont rencontré un accueil favorable. Les résidents des EMS de la région ont également pu bénéficier de cette offre culturelle. Au vu du succès rencontré, le projet a été reconduit pour la saison 2025–2026, avec encore deux spectacles organisés en 2025.

L'année 2025 a également été marquée par la mise en place des premiers cours informatiques collectifs en Veveyse. La fracture numérique constituant un enjeu central pour la commission, ces cours viennent compléter les permanences existantes et les offres de cours individuels.

En mars, l'ACV a lancé la plateforme iVeveyse. La Commission senior+ s'est associée à ce projet lors de deux événements : la manifestation *Bienvenue au cœur du district* et la journée *Bien vieillir en Veveyse*. Ces actions ont permis à de nombreux seniors de se familiariser avec ce nouvel outil de communication.

Au printemps, elle a travaillé en synergie avec le projet des *Géants de la Veveyse*, notamment sur les questions d'accessibilité pour les seniors, en particulier pour les personnes présentant des difficultés de mobilité. Un test du sentier de la marche du Géant Armailli avec un groupe de seniors a été réalisé le 19 août. Par ailleurs, une participation de Pro Senectute au comité de consultation s'est poursuivie tout au long de l'année.

La mobilité des seniors a constitué l'un des principaux axes de travail de l'année. En février, plus de 3000 questionnaires ont été adressés à l'ensemble des habitants de 65 ans et plus du district. Avec un taux de réponse d'environ 30%, l'équipe Pro Senectute Fribourg a pu analyser un échantillon représentatif et produire, en juin, un rapport sur les pratiques de mobilité des retraités veveysans. Les principaux constats concernent la forte dépendance à la voiture individuelle, la fracture numérique et les freins à l'utilisation des transports publics. Ce rapport, conçu comme une aide à la décision politique, a fait l'objet d'une couverture par la presse régionale et a permis des échanges avec les TPF et Frimobil en vue d'améliorer l'accès aux transports publics dans le district.

En juin, la première édition de la journée *Bien vieillir en Veveyse* a été organisée. La matinée était consacrée aux communes, avec une présentation du mandat en cours et une intervention de la déléguée cantonale à la politique vieillesse, Mme Judith Camenzind. La Commission senior+ prévoit de reconduire cet événement tous les deux ans.

Enfin, à l'automne, elle a organisé une action commune et simultanée avec les neuf communes de la Veveysse à l'occasion de la *Journée internationale de la personne âgée*, le 1er octobre 2025. Un petit-déjeuner a été offert aux seniors dans chaque commune. Cette première édition a réuni plus de 280 participants et sera reconduite les prochaines années.

Jérôme Jourdan

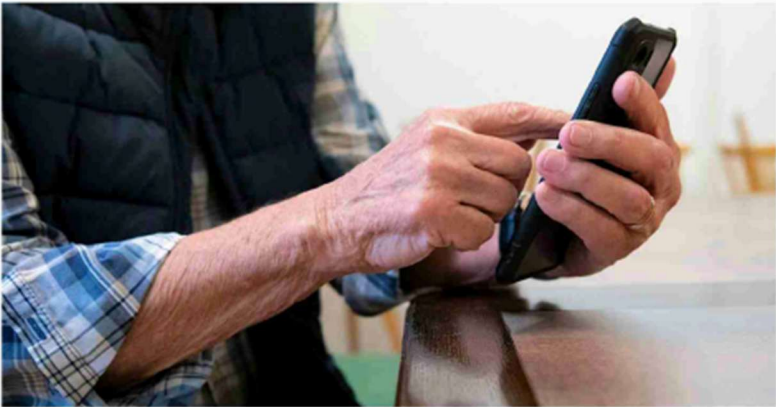
Syndic de Bossonnens

4
Divers
Vendredi 20 juin 2025

CHÂTEL-SAINT-DENIS

Une première journée des seniors

«Bien vieillir en Veveysse.» Pour la première fois aura lieu une journée consacrée au troisième âge dans le district. Organisée par l'Association des communes de la Veveysse et Pro Senectute, la manifestation se tiendra le 26 juin au Centre sportif du Lussy à Châtel-Saint-Denis. La matinée sera dédiée à l'accueil des communes, tandis que le public sera invité à assister à plusieurs conférences dès 13h, indique Fanny Zürcher, chargée du projet. Parmi les thèmes abordés figurent la prévention de la criminalité, la politique cantonale en faveur des retraités, le financement des EMS, les défis en Veveysse en termes de soins à domicile et prestations pour les seniors, l'adaptation du logement et l'accès aux droits liés aux prestations complémentaires. A l'instar de l'événement de ce printemps en Gruyère, des stands d'information seront installés, accompagnés de démonstrations de Pilates ainsi que d'interventions de physiothérapeutes axées sur l'amélioration de la capacité d'équilibre, de mobilité et de force. La fin de l'événement est prévue vers 18h. TC



THOMAS DELLEY - PHOTO PRÉTEXTE

Journal Le Messenger, le 20 juin 2025

VEVEYSE

La parole aux seniors

Pro Senectute, en collaboration avec l'Association des communes de la Veveysse, a offert mercredi matin les petits déjeuners aux seniors. A l'occasion de la journée internationale de la personne âgée, différentes communes ont accueilli les seniors afin de partager un moment convivial. Ici à la Croix-Fédérale au Crêt, quelque 60 participants ont pu rencontrer les sept membres de la Commission Senior + de

La Verrerie et laisser un mot dans la boîte à idées. «Il s'agit de voir que nos idées correspondent à la réalité des seniors, de s'assurer que nous n'avons rien oublié», relève le président de la commission Marc Fahrni. «Nous ne nous attendions pas à un tel succès», ajoute Fanny Zürcher, chargée de projet chez Pro Senectute Veveysse. Il s'agit vraiment de montrer que les seniors ont leur place dans la société.» RG



RÉGINE GARANY

Journal Le Messenger, le 3 octobre 2025

3.6 Commission tourisme

Présidente : **Ursula Hugi**

Membres : **André Droux, Chantal Honegger, François Genoud, Lionel Werlen, Loïc Jacquiard, Mike Aigroz, Thomas Steiner** *dès le 1^{er} mai 2025*

Secrétaire : **Nathalie Fragnière**



3.6.1 Mot de la Présidente de la Commission

Un élan stratégique et concret

L'année 2025 marque une étape historique pour le tourisme veveysan, caractérisée par une volonté commune de transformer notre région en une destination phare pour les 4 saisons.

Le projet *Le Monde des géants de la Veveyse* est désormais une réalité tangible. Le Masterplan final vient d'être imprimé sous forme de plaquette pour porter fièrement notre vision auprès des autorités.

Sur le terrain, la *marche du Géant Armailli* progresse avec enthousiasme, visant une inauguration en 2026 pour le plus grand plaisir des familles.

Une gouvernance moderne et agile

Pour soutenir cette ambition, nous avons commencé à repenser nos structures en profondeur. Pour donner suite aux recommandations du rapport Habilis, une nouvelle gouvernance plus légère et efficace est en cours de réalisation. Elle permettra de donner plus d'autonomie aux porteurs de projets privés tout en garantissant une surveillance publique cohérente. L'arrivée prochaine d'un Coordinateur stratégique du tourisme au cours de l'année 2026 viendra renforcer les équipes.

Innovation et fierté régionale

La Veveyse se distingue aussi par son audace. En collaborant avec la HES Bienne dans un projet de réemploi du bois avec l'entreprise J. Vuichard SA de Semsales, nous explorons des techniques de construction durable pour nos futures infrastructures.

Enfin, notre identité a été portée avec succès par notre ambassadeur Alexis Monney, qui incarne l'authenticité et le dynamisme de notre district bien au-delà de ses frontières.

La Veveyse se dote aujourd'hui des outils nécessaires pour un développement touristique durable, innovant et fier de ses racines.

Ursula Hugi

Syndique de St-Martin

3.6.2 Masterplan 4 saisons

Le Comité de projet s'est réuni neuf fois alors que le Comité technique s'est réuni sept fois au cours de l'année.

La reconnaissance de l'importance cantonale des infrastructures clé du projet reste un enjeu crucial pour la faisabilité économique du projet. Au cours de l'année, des discussions ont été menées avec les députés, les autres régions touristiques, PromFR, l'UFT et le Conseiller d'Etat Olivier Curty. Les réflexions ont avancé lentement. Les porteurs du projet attendent toujours que le Canton se détermine sur le sujet.

Cette incertitude n'a pas freiné la détermination des porteurs du projet de poursuivre les études. Ainsi, des études ont confirmé la faisabilité technique du centre de services touristiques et du nouveau restaurant, du nouvel atelier-entrepôt, du sentier en canopée et de la géante dryade, de la luge d'été et de l'aire pour camping-cars. Des avant-projets ont aussi été esquissés. Le projet d'ensemble prend forme, peu à peu.

Les études de base se poursuivent pour déterminer s'il sera possible de produire de la neige mécaniquement pour maintenir ouvertes deux pistes de la station des Paccots lorsque les conditions météorologiques le permettront.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite a fait l'objet de réflexions. L'expertise d'usage de seniors a été mobilisée avec le soutien de Pro Senectute.

Un sentier thématique intitulé *la marche du Géant Armailli* a été développé par l'OTR avec le soutien de la NPR et de l'ACV. Le dossier d'enquête publique a été finalisé à la fin de l'année. Le sentier pourra être opérationnel en 2026.

La faisabilité technique d'un télésiège, en remplacement d'un télésiège à la Borbuintze, a également été étudiée.

Prenant en compte tous ces projets, le dossier de modification du PAL de Châtel-St-Denis a été adressé aux services de l'Etat pour examen préalable. Le retour d'examen était attendu l'automne dernier. Les services de l'Etat ont annoncé des retards considérables dans l'instruction des dossiers. Le retour d'examen préalable est envisagé d'ici la fin du premier semestre 2026.

Un groupe de concertation et d'accompagnement du projet, réunissant des représentants de la société civile, s'est réuni à quatre reprises pour discuter du set d'indicateurs qui a été construit par l'Université de Lausanne. Ce set d'indicateurs a été utilisé pour évaluer la durabilité du projet. Le rapport final a été livré au début 2026.

Le nouveau site internet de l'ACV, mis en ligne au début mars, dédie une page au projet. Les informations y sont mises à jour régulièrement. Des informations sont aussi régulièrement mises en ligne sur LinkedIn et sur iVeveyse.

La version de base du business plan a été finalisée en cours d'année. Le plan financier du sentier en canopée, de la luge d'été et de l'aire pour camping-cars a été consolidé sur la base des études de faisabilité.

Le business modèle du projet a pu être défini dans le cadre du projet Inkubatour soutenu par le SECO. Un canevas définitif a été proposé, ainsi qu'un rapport final. Le modèle d'affaire se résume à une proposition de valeur qui doit permettre à des touristes de rester en Veveyse 48 heures, soit au moins une nuit.

Un chèque d'innovation a été accordé par Innosuisse à la Menuiserie-charpenterie J. Vuichard SA à Semsales pour étudier les possibilités innovantes de valorisation du bois. Le rapport des chercheurs de la Haute école du bois à Bienne a été rendu à la fin de l'année.

Enfin, des réflexions ont été engagées pour adapter la gouvernance du projet qui s'engage maintenant dans une phase plus opérationnelle. Les sociétés Destination Veveyse SA et Skilifts Rathvel SA devraient prendre en main le développement des projets. Il a aussi été souhaité que la direction politique soit renforcée.

En résumé, le travail poursuivi en 2025 a été considérable pour développer cet ambitieux projet touristique, surtout que les forces vives sont limitées pour piloter les études, concerter, communiquer et soutenir le dialogue politique avec les autorités concernées.

3.6.3 Présentation du projet au public

Une séance de présentation du projet a eu lieu à l'Univers@lle à Châtel-St-Denis le 1^{er} octobre devant un parterre de plus d'une centaine de personnes. Cet événement, organisé par l'ACV, en collaboration avec l'UNIL, a rencontré un franc succès.



3.6.4 Etat financier du projet

Le projet entre dans une transition de gouvernance et un nouveau financement devra être trouvé pour la réalisation des infrastructures. La phase des études SIA 21 à 31 va aboutir en 2026 et le budget initial de CHF 660'000.- est tenu.

3.7 Commission transports

Président : **Savio Michellod**

Membres : **Christian Cardinaux, Pierre Yves Delcourt, André Droux, Cédric Emonet, François Genoud, Pascal Genoud, Louiza Issad, Roland Mesot, Serge Praz et José Thürler**

Secrétariat : **Nathalie Fragnière**



3.7.1 Mot du Président de la Commission

La mobilité nous concerne au quotidien. Elle ne laisse donc personne indifférent et c'est pour cette raison que la Commission transports n'a pas manqué de travail ces dernières années. Outre l'élaboration du plan d'action *Vision mobilité 2040+ de la Veveyse*, la commission a dû faire face à un changement d'horaire majeur pour notre région, impactant la quasi-totalité des communes dès décembre 2024. Par ailleurs, la Commission transports a traité de nombreuses demandes émanant des communes, de l'Agglomération Rivelac ainsi que de nos partenaires cantonaux et régionaux.

La *Vision mobilité 2040+ de la Veveyse*, qui encadrera l'action de la commission pour les quinze prochaines années, constituera un jalon important pour le développement de la mobilité multimodale dans notre district, encore fortement dépendant de la voiture individuelle. Elle illustre la volonté des communes de favoriser le report modal vers les transports publics et la mobilité douce, dans un contexte de forte croissance démographique. L'ensemble des communes a pu contribuer à l'élaboration de ce document, dont les objectifs sont à la fois ambitieux et réalistes.

Quant à l'horaire CFF 2025, il a nécessité une mobilisation importante de la commission, qui s'est soldée par un réel succès. En effet, malgré des changements de grande ampleur touchant la quasi-totalité des lignes de transports publics du district, la desserte est restée stable, notamment sur les lignes Vevey–Veveyse, et s'est même renforcée en Haute-Veveyse avec l'ouverture d'une nouvelle ligne reliant Châtel-St-Denis, St-Martin et La Verrerie. En étroite collaboration avec le canton de Fribourg, la commission a tout mis en œuvre pour éviter les impacts négatifs que la première version de cet horaire, présentée en juin 2023, aurait pu engendrer pour notre district.

La Commission transports poursuivra son engagement dans cette dynamique durant la prochaine période administrative. Son action démontre pleinement son utilité au sein de l'ACV.

3.7.2 Mobilité en général

Vision et plan d'actions

La commission a établi sa vision en septembre 2024. Elle a été publiée en mars 2025 sous le titre de *Vision mobilité 2040+ de la Veveyse*. Le document a été transmis au Service de la mobilité du canton de Fribourg, à la Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud, à l'Office fédéral des transports ainsi qu'aux entreprises de transport qui desservent la région. La commission a défini par la suite son plan d'actions pluriannuel 2025-2028.

Projet d'agglomération Rivelac

L'élaboration de ce document de planification qui concerne dix-huit communes de la Basse-Veveyse, de la Riviera et du Chablais a été suivi par la commission. Les communes concernées ont eu plusieurs échanges avec le Bureau d'agglomération pour définir le catalogue des mesures concernant les infrastructures de transport (routes, transports publics, mobilité douce, intermodalité) à créer ou à améliorer. Le projet d'agglomération a été déposé à Berne en mars 2025. Par la suite, l'ACV a participé aux réflexions pour l'élaboration d'un prochain projet d'agglomération.

Réunions d'échange

La commission a eu un échange avec la conseillère communale d'Oron en charge des TP en février 2025. Elle coorganise tous les ans un échange avec la Commission des transports de la Glâne.

3.7.3 Transports publics

Observatoire de la mobilité

La commission a pris connaissance de l'analyse de fréquentation des lignes de transport public desservant la Veveyse pour l'année 2024.

Changement d'horaire CFF

L'ACV a répondu à la consultation des CFF sur le changement d'horaire annuel. Des échanges avec les communes ont permis de structurer les réponses. Il s'avère que le soutien de l'ACV aux demandes communales porte fruits puisque plusieurs de nos demandes ont été prises en considération. Le soutien des experts de la Commission transports a sans doute aussi contribué à ces succès.

Cartes journalières dégriffées Commune

La direction de l'ACV a proposé de promouvoir auprès des communes de la Veveyse la mise en vente des nouvelles cartes journalières dégriffées *Communes*. La Conférence des Syndics a toutefois considéré que la promotion et la vente des cartes journalières dégriffées *Commune* étaient de la seule responsabilité des communes.

Ligne de bus Attalens-Tatroz-Remaufens-Châtel

Une étude de faisabilité, financée par le Service cantonal de la mobilité, a été conduite au deuxième semestre 2024. Un groupe de travail a été mis en place pour suivre l'étude. La commission a pris connaissance des résultats. La Conférence des Syndics a décidé d'attendre les résultats d'une étude qui sera réalisée pour améliorer l'offre en transport public en Haute-Veveyse avant de se prononcer sur la mise en place de cette ligne.

Ligne de bus express Bulle-Châtel-Vevey

Les cantons de Fribourg et de Vaud ont engagé en 2025 une étude de faisabilité pour relier Bulle, Châtel-St-Denis et Vevey par l'autoroute. Les associations de communes de la Veveyse, de Bulle ainsi que le Bureau d'agglomération Rivelac ont été invités à suivre l'étude. Les résultats sont attendus en 2026.

Ligne de bus 481

Une demande de modification de l'horaire de la ligne a été demandée en 2025 avec succès.

Autres améliorations de l'offre en transport public

D'autres améliorations ont été discutées en commission à l'initiative des communes.

3.7.4 Autres modes de déplacement

Covoiturage

L'ACF a décidé de ne pas reconduire la mise à jour du site internet Frimobility. A la suite de cette nouvelle, la direction de l'ACV a mené une réflexion sur la politique de covoiturage en Veveyse. Les résultats de cette réflexion ont été présentés à la commission qui s'est déterminée pour la suite.

Vélo en libre-service

La commission s'est prononcée sur le développement de l'offre de vélos en libre-service. Seules les communes de Châtel-St-Denis et d'Attalens ont décidé de participer à l'extension de l'offre existante sur la Riviera.

3.7.5 Intermodalité

Optimisation des interfaces de transport de Châtel-St-Denis et des Paccots

En 2025, le SMO et l'UFT ont engagé une étude pilote sur des interfaces de transport dans le canton. Ils ont invité l'ACV à suivre l'étude. Un diagnostic a été établi. Un plan des mesures sera proposé par le canton en 2026.

Optimisation des interfaces de transport de Bossonnens, Remaufens, Semsales et La Verrerie

La direction de l'ACV a réalisé des comptages aux P+R et aux P+B des quatre gares. Sur cette base, elle a établi des recommandations qui seront communiquées en 2026 aux communes concernées. La commission a décidé que l'ACV pourrait jouer un rôle de coordination dans le cas où les communes entreprendraient des actions dans ce cadre. Une réunion a été organisée par l'ACV à cet effet dans le cadre du réaménagement des gares de Semsales et de La Verrerie.

3.7.6 Mobilité des seniors

En septembre 2024, la commission a pris acte d'une enquête participative effectuée auprès des seniors par Pro Senectute. A la demande de la commission, les besoins en mobilité des seniors ont été approfondies. Des solutions concrètes ont été proposées par Pro Senectute. Sur cette base, la commission étudiera les possibilités de soutenir la mobilité des seniors dans les années à venir.

Savio Michellod

Syndic de Granges (Veveyse)

3.8 Commission administration, économie et finances

Président : **Charles Ducrot**

Membres : **André Droux, Joëlle Ducotterd, Rolf Scheuner,
Christine Varone**



3.8.1 Mot du Président

La Commission administration, économie et finances s'est réunie à cinq reprises en 2025, abordant les questions essentielles d'organisation et de fonctionnement, tant au sein de l'ACV qu'à un niveau stratégique régional.

Avec l'arrivée de la nouvelle législature, l'association prévoit de mener dès le début 2026, une réflexion approfondie sur ses statuts ainsi que sur l'organisation et le fonctionnement des commissions. Cette démarche vise à assurer une meilleure efficacité et une plus grande transparence dans nos activités.

L'objectif prioritaire de la commission est d'analyser et de préavisier la planification financière de l'ACV sur les cinq prochaines années. Cette planification devra se concentrer sur les investissements d'importance régionale, garantissant que les ressources publiques soient judicieusement allouées. Par ailleurs, il est impératif de mieux valoriser la partie économie de nos activités.

Enfin, la commission a émis ses préavis concernant diverses demandes de contributions financières notamment pour des événements et des projets d'envergure régionale, soulignant notre engagement à soutenir des initiatives qui renforcent le dynamisme de notre territoire.

Charles Ducrot

Syndic de Châtel-St-Denis

3.8.2 Contributions financières

L'ACV promeut et octroie un soutien financier à des infrastructures et des projets régionaux d'intérêts publics, sociaux, culturels, créatifs, sportifs ou touristiques. Chaque demande de contributions financières fait l'objet d'un dossier de présentation complet.

Après consultation et examen par les commissions concernées, la Conférence des Syndics rend une décision motivée.

3.8.3 Projets soutenus en 2025

- ❖ Association Demain l'Aventure pour le **Festival Demain l'Aventure** le 18 janvier 2025
www.demainlaventure.com
- ❖ Préfecture de la Veveyse pour l'événement **Bienvenue au cœur du district** le 14 mars 2025
www.fr.ch/diaf/prve
- ❖ Association Outre-Mesure pour l'événement **De l'arbre au théorbe** les 5 et 6 avril 2025
www.outre-mesure.ch
- ❖ Chœur-mixte La Caecilia de Semsales pour l'organisation de la **Fête des Céciliennes – Symphonie des chœurs de Semsales 2025** du 1^{er} au 5 mai 2025
www.caecilia-semsales.ch
- ❖ Fanfare de Chardonne-Jongny pour le **73^{ème} Giron des musiques de la Veveyse** du 22 au 25 mai 2025
www.fanfarechardonnejongny.ch
- ❖ Société de Gymnastique d'Attalens pour l'organisation du **Championnat cantonal de concours agrès et danse** les 24 et 25 mai 2025
<https://gymattalens.ch>
- ❖ Tir Cantonal Fribourgeois pour l'organisation du **31^{ème} Tir cantonal fribourgeois 2025** les 19-22 juin 2025, 27-30 juin 2025 et 4-6 juillet 2025
<https://fr25.ch>
- ❖ Club des Lutteurs de la Veveyse pour l'organisation de la **100^{ème} Fête cantonale fribourgeoise de lutte suisse** du 1^{er} au 3 août 2025
<https://lutte-veveyse.ch>
- ❖ Jeunesse de Châtel-St-Denis pour l'organisation du **28^{ème} Giron des jeunes veveysannes** du 13 au 17 août 2025
<https://chatel2025.ch>
- ❖ Société de développement de Semsales pour la **Désalpe de Semsales 2025** les 4 et 5 octobre 2025
www.desalpe-semsales.ch/
- ❖ **Radio Fribourg SA** pour un soutien
www.radiofr.ch

3.8.4 Promotion de la région

En 2025, l'ACV a renforcé sa présence et son impact dans la région grâce à plusieurs actions phares menées avec un objectif clair : **faire rayonner la Veveyse**. Et cette volonté prend une dimension particulière grâce à notre athlète de classe mondiale mais surtout un gars de chez nous, **Alexis Monney**.

Un ambassadeur qui nous ressemble

Ce qui fait la force d'Alexis, ce n'est pas seulement son niveau sportif exceptionnel, c'est aussi sa personnalité. Les médias le soulignent régulièrement : **sa simplicité, sa sympathie et la chaleur de son entourage familial** frappent ceux qui le rencontrent. Tout le monde s'accorde à rappeler combien sa « simplicité » et sa proximité restent intactes, même après ses exploits internationaux. Il apparaît comme un jeune qui, malgré la notoriété et la pression du haut niveau, **reste fidèle à ses racines et à la région où il a grandi**, Fruence.

C'est exactement pour cela que l'on s'identifie à lui. Son caractère reflète ce que nous sommes ici en Veveyse : **authentiques, travailleurs, proches des gens**. Alexis porte nos valeurs, nos couleurs avec un naturel qui parle à tous.

En réalité, comme le rappelle notre Président Charles Ducrot, aujourd'hui, **la Veveyse a plus besoin d'Alexis que lui n'a besoin de nous** : il incarne notre région d'une manière unique, et son succès contribue à notre visibilité bien au-delà de nos frontières.

Petit rappel de nos actions 2025

❖ 27.01.2025 – Alexis brille à Bormio et Kitzbühel

Deux des pistes les plus mythiques du ski mondial, et deux performances exceptionnelles qui font parler de lui et de nous. Ces résultats ont permis à la Veveyse d'apparaître sur le devant de la scène sportive internationale – une fierté partagée dans tout le district.

❖ 28.02.2025 – Une bâche XXL aux Paccots

Pour valoriser notre partenariat, une grande bâche à l'effigie d'Alexis a été installée aux Paccots. Un visuel marquant, largement photographié et partagé, qui a donné une visibilité à notre région et à notre soutien pour lui.

❖ 02.04.2025 – Sortie à ski avec les Syndics

Un moment simple et chaleureux : de la neige, de l'échange, des sourires. Une action qui renforce les liens entre Alexis, les communes et notre association – et rappelle que derrière le champion, il y a un jeune homme ancré dans sa région.

❖ 15.05.2025 – Afterwork à Semsales

La présence d'Alexis a boosté l'afterwork organisé par l'ACV en collaboration avec l'entreprise J. Vuichard SA à Semsales et la CCIF. Plus de 80 inscrits provenant de tout le canton et des échanges fructueux autour de thématiques innovantes du domaine du bois.

❖ 01.08.2025 – La balade à vélo : un véritable succès populaire

Près de **190 vélos** et **plus de 250 participants** ont roulé avec Alexis pour la Fête nationale. Un événement fédérateur, apprécié par toutes les générations, et qui a créé un magnifique moment de partage autour de notre ambassadeur qui s'est rendu le même jour à la fête de lutte du Crêt.

Grâce à ces actions et à la personnalité d’Alexis, notre association a gagné en visibilité, en crédibilité et en impact. Il n’est pas seulement un sportif : il est **un visage, une énergie et une histoire qui ressemblent à la Veveyse**. Un ambassadeur authentique qui inspire, fédère et donne de la valeur à notre région. Ce sponsoring est une première pour l’ACV qui va se renouveler d’une manière plus professionnelle en 2026.



4 Projet de gouvernance régionale

4.1 Veveyse 2030



La réforme de la gouvernance régionale dans le district de la Veveyse, pilotée par l'ACV avec l'impulsion et le soutien de la Préfecture, a franchi des étapes décisives en 2025. Cette démarche vise à simplifier les structures intercommunales et à regrouper les forces pour assurer une conduite cohérente des affaires publiques.

La gouvernance régionale est passée par trois étapes clés en 2025 :

Étude d'avant-projet : Diagnostic et opportunités

Cette première phase a consisté en une étude de faisabilité pour la création d'une Association à Buts Multiples (ABM Veveyse).

Objectif : Évaluer l'opportunité de regrouper les trois principales intercommunalités du district (l'ACV, l'ASSCOV pour le Cycle d'Orientation, et le RSSV pour le Réseau Santé Social) en une seule structure.

Constat : Le système actuel, avec trois associations gérant séparément leurs budgets, leur personnel et leurs infrastructures, entraîne un épuisement des élus et manque de coordination stratégique globale.

Résultats : L'étude a mis en évidence des synergies potentielles substantielles, notamment par la mutualisation des fonctions de support (RH, finances, informatique, juridique) et une meilleure planification financière des investissements.

Phase de réflexion et de concertation (Avril - Juin 2025) : Participation des acteurs

En 2025, la réflexion s'est élargie au-delà du simple regroupement d'associations pour englober la gouvernance régionale dans son ensemble.

Atelier du 5 avril 2025 : Plus de 80 personnes (élus, cadres et membres des associations) se sont réunies à Châtel-St-Denis. **Cet atelier a confirmé un rejet unanime du statu quo et une volonté forte de redéfinir la gouvernance pour gagner en efficience.**

Sondage de juin 2025 : Une enquête auprès des participants a permis de tester différentes stratégies alternatives : **Rejet du Statu Quo**

L'enseignement majeur de ce questionnaire est que le maintien du fonctionnement actuel est jugé peu praticable par les acteurs du district. Un consensus se dégage sur la nécessité de trouver de nouvelles solutions pour pallier le manque de coordination et l'épuisement des élus face à la multiplication des séances.

Comparaison des Modèles de Gouvernance

Les participants se sont prononcés sur trois scénarios principaux :

1. L'Association à Buts Multiples (ABM) : C'est l'option qui recueille la plus large majorité d'opinions favorables avec 33 oui contre 17 non. Elle est perçue comme la solution de repli

privilegiée si une fusion de communes n'aboutit pas et n'est pas acceptée par toutes les associations.

2. La Commune unique (fusion à 9) : Les avis sont très partagés, avec 27 voix pour et 25 voix contre. Bien que séduisante car elle supprimerait totalement la problématique des intercommunalités, elle suscite des craintes concernant les disparités fiscales et la perte de proximité.
3. Fusions « resserrées » (par sous-régions) : Ce modèle obtient un score similaire à la commune unique avec 28 oui contre 29 non. Si elle est techniquement pertinente, cette option est critiquée car elle ne résout pas le problème du pilotage des associations intercommunales.

L'enquête révèle des dynamiques territoriales contrastées :

Volonté d'étude : une discussion politique ultérieure a montré que six communes sur neuf privilégient désormais l'étude d'une fusion intégrale. Le sentiment d'appartenance reste toutefois fort au niveau des sous-régions (Haute-Veveyse, Basse-Veveyse, Châtel/Remaufens) qu'à celui du district dans son ensemble.

Craintes identifiées : Les principales résistances concernent la potentielle perte d'autonomie des petites communes, le risque d'augmentation des charges et la peur de créer une structure ("trop gros bateau") difficile à gouverner. Cette enquête a servi de socle pour valider le lancement officiel d'un projet d'étude de fusion à 9 communes.

Étude de faisabilité approfondie et direction politique (Novembre 2025 - Janvier 2026)

Cette étape, confiée au cabinet Compas Management Services, a apporté une analyse technique multicritère pour guider les décisions politiques.

Recommandations techniques : L'étude de novembre 2025 a montré que des fusions de communes (soit une commune unique à 9, soit des fusions par sous-régions) sont techniquement plus favorables pour résoudre durablement les enjeux de gouvernance que le simple modèle d'association.

Arbitrage politique : Les discussions au sein de l'ACV et des conseils communaux ont révélé une préférence marquée : six communes sur neuf ont privilégié l'étude d'une fusion à 9 communes (Commune unique).

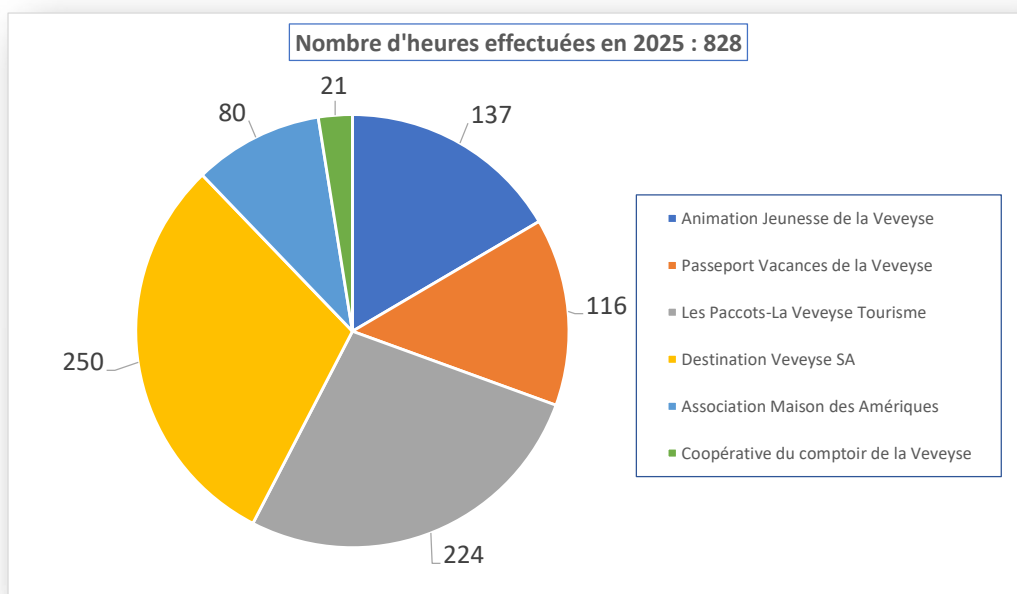
Lancement officiel : La Conférence des Syndics a validé à l'unanimité la tenue d'une Assemblée des délégués le 28 janvier 2026 pour lancer officiellement le projet d'étude de fusion à 9 communes.

5 Mandats de prestations

L'ACV soutient diverses associations publiques ou privées en fournissant par contrat de droit public des prestations dans les domaines de l'administration générale, de la comptabilité, des ressources humaines ou encore du conseil.

Des mandats de prestations sont conclus entre les parties afin de lister les tâches à accomplir et estimer le nombre d'heures nécessaires à leur accomplissement. Les activités de nos mandats sont facturées au prix coûtant, soit CHF 45.-/heure pour les mandats publics et CHF 65.-/heure pour les mandats privés.

Nos mandats bénéficient de l'expertise et des compétences du personnel du secrétariat ainsi que de la comptabilité, et d'une structure professionnelle.



5.1 Animation Jeunesse de la Veveyse

Présidence : **Savio Michellod**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



L'Animation Jeunesse de la Veveyse s'engage à favoriser le bien-être et le développement harmonieux de la jeunesse par une animation socioculturelle professionnelle de qualité. L'équipe d'animation offre des lieux d'accueil et de rencontre et organise des animations et des sorties pour les jeunes et adolescents du district.

L'ACV est responsable du secrétariat général de cette association, entre autres pour l'organisation des séances de comité et les assemblées annuelles. Ce mandat comprend également la gestion comptable et financière ainsi que les salaires, que ce soit pour les collaborateurs, stagiaires ou moniteurs auxiliaires.

Cette collaboration a représenté 140 heures de travail administratif et comptable en 2025.

<http://www.atelier-jeunesse.ch/>

5.2 Passeport Vacances de la Veveyse



Présidence : **Savio Michellod**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**
Secrétariat : **Nathalie Fragnière**

Le Passeport Vacances de la Veveyse permet aux enfants du district, scolarisés en classes primaires, de participer chaque été à différentes activités proposées. Chaque édition est mise sur pied grâce au dévouement d'un comité d'organisation bénévole. La contribution des parents et de l'ACV, ainsi que le soutien de généreux donateurs, permettent de faire fonctionner l'association.

L'ACV est responsable des tâches administratives et financières qui en découlent. La recherche de soutien financier auprès des acteurs économiques de la région fait également partie du mandat de prestations. Cette collaboration a représenté 115 heures de travail administratif et comptable en 2025.

<https://pas-vac-veveyse.ch/>

40^{ème} anniversaire du Passeport Vacances de la Veveyse

Une journée spéciale a été organisée le 18 juillet 2025 afin de célébrer le 40^{ème} anniversaire du Passeport Vacances de la Veveyse. Cet événement a été dédié à la découverte des métiers de la construction et s'est déroulée sur le chantier du bâtiment de la Petite Enfance à Bossonnens.

La journée s'est conclue par une soirée grillade offerte à la population, réunissant enfants, familles, anciens bénévoles, membres fondateurs, représentants politiques et entreprises partenaires. Ce succès est le fruit d'une belle collaboration avec les entreprises de la région. Environ 40 heures supplémentaires ont été nécessaires au-delà du mandat habituel pour préparer cet événement.



©JDucotterd)

5.3 Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse

Président du CA de la Coopérative : **Christian Rouiller**
Président d'organisation de la manifestation : **Pierre-Alain Pache**
Responsable administration & secrétariat : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



La Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse confie les tâches administratives à l'ACV. Au niveau du secrétariat général, l'ACV collabore étroitement avec les membres du Comité d'Organisation durant toute la période préparatoire d'une édition de comptoir qui s'étend sur environ quinze mois avant la manifestation. Elle apporte également son soutien dans l'organisation de l'inauguration officielle. Les tâches relatives au secrétariat des exposants englobent les locations des surfaces d'exposition, la transmission de renseignements et la facturation. Il s'agit d'un précieux soutien au tissu économique du district.

Ce rendez-vous régional a lieu en principe tous les quatre ans. La prochaine édition est prévue en 2027.

Pour la Société Coopérative, l'ACV gère l'organisation de l'Assemblée générale annuelle, ainsi que la comptabilité, y compris les décomptes TVA.

Cette collaboration a représenté 20 heures de travail administratif et comptable en 2025.

<http://www.comptoir-veveyse.ch/>

5.4 Les Paccots - La Veveyse Tourisme

Directeur : **Mike Aigroz**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



La nouvelle Loi sur le tourisme entrée en vigueur en janvier 2022 a fondamentalement modifié le cadre et les définitions des organisations touristiques régionales. De nouvelles compétences ont été octroyées aux régions. Dans ce cadre, l'ACV qui s'est dotée de nouveaux statuts, assume désormais la fonction de région touristique.

L'ACV a été responsable de la gestion comptable de l'OTR pour les exercices de 2023 à 2025. L'objet du mandat portait non seulement sur la tenue de la comptabilité, le suivi des paiements et des encaissements, mais également la gestion des salaires.

Le mandat de prestations a été résilié pour le 30 juin 2026 avec une reprise de la gestion comptable par l'UFT dès le 1^{er} janvier 2026.

Cette collaboration a représenté 225 heures de travail administratif et comptable en 2025.

<https://fribourg.ch/fr/les-paccots/>

5.5 Destination Veveyse SA



Président : **Gilbert Coquoz**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**

L'ACV a validé en novembre 2024 son entrée dans l'actionnariat de la société Destination Veveyse SA d'un montant de CHF 100'000.-, ainsi qu'une garantie de déficit annuelle pour l'exploitation de CHF 150'000.- au maximum jusqu'en 2029. Ce soutien va permettre à la nouvelle société des remontées mécaniques des Paccots de perdurer et de développer des projets touristiques 4 saisons à l'échelle de toute la région.

Un mandat de prestations a été conclu pour les tâches de comptabilité dès 2025, comprenant la tenue de la comptabilité, le suivi des paiements et des encaissements, mais également la gestion des salaires. Un soutien administratif est apporté à l'élaboration du Rapport de gestion de la société.

Cette collaboration a représenté 250 heures de travail administratif et comptable en 2025.

<https://essveveyse.ch/>

5.6 Maison des Amériques



Président : **François Genoud**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**

Fondée en 2022, l'Association Maison des Amériques regroupe des personnes actives dans les domaines de la politique, de l'histoire et de la culture. Son objectif est de créer, en Veveyse, un lieu de culture, d'échanges et de mémoire dédié à l'histoire des migrations.

L'ACV témoigne de son engagement dans le soutien de l'association. Après un premier soutien financier pour une phase d'étude, une convention a été établie en janvier 2025 pour le versement d'une subvention de CHF 900'000.- répartie sur dix ans. Cette subvention, actuellement gelée, est subordonnée à certaines conditions. Malgré les défis politiques et financiers auxquels elle est confrontée, l'association continue de mener ses activités avec détermination.

Depuis 2023, l'ACV a pris en charge la gestion comptable de l'association à travers un mandat de prestations. A partir de 2025, cette responsabilité s'est étendue à la gestion administrative, incluant l'organisation des séances de bureau, de comité et l'assemblée annuelle.

Cependant, il est à noter que ce mandat ne correspond plus pleinement aux objectifs de l'ACV. Par conséquent, ce mandat de prestations sera résilié pour la fin 2026.

Cette collaboration a représenté 80 heures de travail administratif et comptable en 2025.

<https://maison-ameriques.ch/>

6 Relations, communication, événements

6.1 Innoreg FR, NPR, PromFR, Seco

Dynamique de collaboration et réseau

Au cours de l'exercice 2025, l'ACV a intensifié ses échanges avec les acteurs clés du développement régional. Des rencontres stratégiques ont eu lieu avec les représentants d'Innoreg-FR (l'association des régions fribourgeoises pour la NPR), l'ACF, la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) ainsi que le SECO à Berne.

Ces interactions visent à optimiser l'utilisation de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), un programme d'impulsion de la Confédération et du Canton destiné à accroître la compétitivité et la capacité d'innovation de nos régions.

Mécanismes de soutien et rôle de l'ACV

La NPR soutient des projets collaboratifs et innovants, principalement dans les secteurs de l'industrie et du tourisme, par le biais de contributions à fonds perdu ou de prêts à taux zéro. Ce levier financier est essentiel pour fédérer les acteurs économiques, académiques et politiques autour de la création de valeur ajoutée régionale.

Dans ce cadre, l'ACV joue un rôle de facilitateur de proximité :

- **Orientation** : Accompagnement des porteurs de projets locaux dès la phase d'idéation.
- **Coordination** : Liaison avec Innoreg-FR, qui offre un appui technique gratuit pour le montage des dossiers.
- **Validation** : Interface avec la PromFR, organe décisionnel pour l'octroi des aides.

Bilan et impact en Veveyse

L'évolution des indicateurs témoigne d'une accélération notable depuis la restructuration de l'ACV en 2023 :

Période	Nombre de projets (Veveyse)	Soutien financier cumulé
2009 - 2022	1 (Loisirs pour tous)	CHF 267'155.-
2023 - 2025	4 (ACV, Skilifts Rathvel SA, OTR)	CHF 340'000.-

À l'échelle cantonale, entre 2008 et 2025, la NPR a injecté plus de **CHF 12,5 millions** dans 123 projets. **La Veveyse, longtemps en retrait, s'inscrit désormais dans une dynamique de rattrapage positive.**

Perspectives

L'augmentation significative des demandes depuis 2023 confirme la pertinence de la structure actuelle de l'ACV. Pour 2026, l'objectif sera de pérenniser cette promotion active et d'affiner l'accompagnement des porteurs de projets afin de maximiser l'absorption de ces fonds au profit du tissu économique et touristique régional.

6.2 Association des Communes Fribourgeoises (ACF)

Jean-Claude Bongard,

Vice-président de la Conférence des Syndics et Syndic de Le Flon



Le Président et le Vice-président de la Conférence des Syndics de l'ACV représentent le district de la Veveyse au sein de l'ACF.

Ce comité est composé de quinze membres, soit deux représentants par district et le Syndic de la Ville de Fribourg. Être à la fois membre de l'organisation faîtière des communes du Canton de Fribourg et de différentes commissions et groupes de travail, est une fonction importante. Il nous tient à cœur de défendre les intérêts de notre district.

Le comité de l'ACF se réunit régulièrement. Lors de ces rencontres, des thèmes tant stratégiques qu'opérationnels touchant les communes sont abordés. Une attention particulière est portée à l'autonomie communale.

L'ACF est active dans les domaines d'activités tels que les actions politiques, entre autres pour le développement des prises de position, les projets et les mandats, les conseils et formations, les informations et communications. Des formations, des webinaires et des newsletters sont proposés régulièrement aux élus politiques et au personnel des administrations communales.

L'ACF sert de lien entre les communes et indirectement le Grand Conseil. Les députés sont très actifs et à l'écoute des enjeux. Cela apporte un poids certain et une aide bienvenue dans les décisions et positionnements relatifs à certains préavis.

Digi-Fr – un nouvel accès aux démarches administratives fribourgeoises

Les communes fribourgeoises, l'ACF et l'Etat de Fribourg ont uni leurs forces afin de simplifier l'accès de la population aux démarches administratives en proposant Digi-fr. Le fruit de cette collaboration s'inscrit dans le prolongement du guichet virtuel, qui centralise déjà les démarches cantonales et communales accessibles en ligne.

<https://acf-fgv.ch/>

<https://digifr.acf-fgv.ch/>

<https://vimeo.com/1158419471?fl=pl&fe=cm>



Jean-Claude Bongard

Syndic de Le Flon

6.3 Événement *Bienvenue au Cœur du District*

Le 14 mars 2025, les sept Préfectures du canton ont ouvert leurs portes à la population dans le cadre de l'événement *Bienvenue au Cœur du District*.

Organisée en Veveyse au Château, cette initiative a permis aux citoyens de découvrir le rôle et les missions de la Préfecture, ainsi que ceux de Les Paccots-La Veveyse Tourisme, la Police Cantonale, l'Association Maison des Amériques et l'ACV.

Cet événement a été une véritable opportunité pour les participants d'explorer un lieu historique et emblématique, tout en échangeant avec les représentants des différentes entités précitées. Cette interaction a permis de mieux comprendre le travail essentiel du service public.

Le programme a été particulièrement enrichissant, incluant une visite du bâtiment, habituellement fermé au public. La partie officielle de l'événement a été suivie d'un apéritif convivial, où les participants ont pu déguster une fondue offerte à la population en partenariat avec Terroir Fribourg et les artisans locaux ; mettant ainsi en avant les produits du terroir et soulignant l'importance des synergies locales.

L'ACV a profité de cette occasion pour présenter non seulement ses activités et ses missions, mais également celles de ses partenaires et mandants tels que Destination Veveyse SA, Pro Senectute, le Passeport Vacances de la Veveyse ou encore l'Animation Jeunesse de la Veveyse. L'engagement de l'ACV a été crucial pour la réussite de cette initiative, mobilisant d'une part son personnel, mais aussi ses ressources financières pour couvrir le déficit de l'événement.

Bienvenue au Cœur du District a été un succès, permettant de renforcer les liens entre les institutions et la population, tout en mettant en lumière les richesses culturelles et historiques de notre région.

Les préfectures à la rencontre de la population

VEVEYSE/FRIBOURG

MANIFESTATION Vendredi prochain, les préfectures du canton ouvriront leurs portes. Celle de la Veveyse propose un programme riche et varié.

La Conférence des préfets du canton de Fribourg lance le concept «Bienvenue au cœur du district» pour rencontrer la population, a-t-elle annoncé dans un communiqué de presse. Les sept préfectures du canton ouvriront leurs portes le vendredi 14 mars, en fin de journée. Les citoyens pourront visiter les bâtiments, habituellement fermés au public, et échanger avec le préfet et ses collaborateurs. En Veveyse, il sera possible d'effectuer une visite libre du château dès 16h. Différents postes seront mis en place, notamment par un historien, la police

cantonale, l'Association des communes de la Veveyse, La Maison des Amériques, Les Paccots - La Veveyse Tourisme et Destination Veveyse. Un quiz avec des lots à la clé est également prévu à l'issue de la présentation de la préfecture. La partie officielle se déroulera aux alentours de 18h, laissant place vers 18h30 à un apéritif avec produits du terroir et dégustation de fondue. Il est conseillé de s'annoncer sur le site pour cette partie. Des animations surprises se poursuivront dans la soirée, avec un spectacle de feu prévu à 21h. A noter encore que le Quatuor des armailis de la Veveyse se produira à différents moments de la manifestation.

Proximité avec les citoyens
«Les préfectures accomplissent des tâches très variées au service des citoyens et des communes. Représentantes de l'Etat, elles jouent un rôle d'autorité administrative décentralisée, proposant des services de proxi-

mité essentiels aux habitants», écrit la Conférence des préfets. Elle ajoute qu'au fil des dernières décennies, un deuxième rôle, celui d'autorité politique, n'a cessé de se renforcer. «Les préfectures sont désormais incontournables dans la coordination des activités des régions, en particulier par leur action au sein des associations intercommunales. Elles sont également des autorités judiciaires.»

Elles se distinguent donc par leur approche transversale et par leur polyvalence. «Le préfet est l'un des rares élus du canton de Fribourg dont l'action touche à - presque - tous les aspects de la vie quotidienne. Ils disposent d'une vue panoramique sur les missions et les tâches de l'Etat et entretiennent une réelle proximité avec les citoyennes.»

RÉGINE GAPANY

Plus d'infos sur le site de la préfecture, www.fr.ch/dist/prve



La population est invitée à franchir la porte du château du chef-lieu veveysan vendredi 14 mars en fin de journée. CHARLY RAPPO - ARCHIVE

Le Messenger, le 7 mars 2025

6.4 Événement CCIF

Le 15 mai 2025, l'ACV et la CCIF ont organisé une manifestation au sein de l'entreprise J. Vuichard SA à Semsales, consacrée à l'innovation dans la filière bois et au rôle croissant de l'intelligence artificielle dans ce secteur.

La soirée a rassemblé un large public autour d'une filière présentée comme un pilier économique régional, moderne, formatrice et essentielle pour la biodiversité ainsi que pour la transition écologique. Les introductions de la CCIF, de la Commune de Semsales et du manager de l'ACV ont souligné la vitalité de cette chaîne de valeur dans le Sud fribourgeois.

L'entreprise J. Vuichard SA a ensuite présenté son savoir-faire, illustrant la qualité, la diversité et la capacité d'innovation des entreprises locales.

La deuxième partie de l'événement a mis en lumière le projet du Géant Charpentier, futur emblème touristique 4 saisons porté par Destination Veveyse SA et soutenu, développé par l'ACV. Ce projet vise à associer tradition, modernité et compétences régionales, avec l'appui de plusieurs hautes écoles.

La thématique du réemploi du bois a démontré son potentiel environnemental et économique. Les apports scientifiques de la Haute École spécialisée bernoise ont été enrichis par une discussion sur les pratiques émergentes. L'entreprise **J. Vuichard SA** a également présenté son projet financé par un chèque Innosuisse, développé avec le soutien de l'ACV pour le montage de la demande et la recherche de partenaires académiques.

Une table ronde a ensuite permis d'échanger sur l'arrivée de l'intelligence artificielle dans la filière bois, avant une interview inspirante de Charles Ducrot et du skieur Alexis Monney, venu partager les moments forts de sa saison exceptionnelle.

La soirée s'est conclue par un moment convivial et la remise d'un souvenir signé aux participants.



6.7 AFAAC

L'Association fribourgeoise des agents d'administration communale (AFAAC), anciennement connue sous le nom d'Association des secrétaires et caissiers communaux, comprend dans ses membres les collaborateurs des administrations communales ainsi que des associations de communes.



En automne 2025, Joëlle Ducotterd, responsable de l'administration de l'ACV, a rejoint la section AFAAC Veveyse. Elle a eu le plaisir de participer à l'Assemblée de l'AFAAC section Veveyse le 19 septembre 2025, ainsi qu'à l'Assemblée cantonale de l'AFAAC le 30 octobre 2025.

La section AFAAC Veveyse, compte actuellement une cinquantaine de membres actifs. Elle a entre autres pour but d'instituer un lien entre les agents des administrations communales du district, de favoriser la collaboration entre ses membres, de défendre les intérêts professionnels de ses membres, et de maintenir et développer un partenariat entre les autorités cantonales, la Préfecture, les autorités communales et les organes de contrôle.

Les domaines d'activités englobent le secrétariat général, le contrôle des habitants, le service des finances, le service technique, les ressources humaines, la communication, ainsi que les services des écoles.

6.8 Identité institutionnelle et stratégie de communication

Dans sa charte institutionnelle *Ensemble, faisons vivre et grandir notre Région*, l'ACV souhaite renforcer son identité. Animée de valeurs essentielles, l'ACV souhaite réunir sous son emblème toutes celles et ceux qui œuvrent au développement et à la qualité de vie de la région.

6.9 LinkedIn

Le réseau social professionnel LinkedIn offre de nombreuses opportunités de présenter l'ACV à un large public d'utilisateurs. Des posts sont régulièrement publiés sur des sujets variés tels que l'aménagement du territoire, la mobilité ou les événements économiques et touristiques de la région.

L'ACV développe ainsi son réseau avec près de 1100 abonnés au compteur à la fin de l'année.

<https://www.linkedin.com/company/association-des-communes-de-la-veveyse-acv-fr/>

Site internet

Le nouveau site internet de l'ACV a été mis en ligne le 3 mars 2025. Sa conception a débuté en 2024 en collaboration avec la société Cobalt Technologie Sàrl à Bulle.



<https://acv-fr.ch/>

6.10 Application iVeveyse

En parallèle avec le lancement du nouveau site internet de l'ACV, la plateforme de communication iVeveyse a été mise en service le 3 mars 2025. Téléchargeable gratuitement, l'application permet de tenir informées toutes les personnes intéressées, que ce soit à l'échelle communale ou régionale.

La préfecture, les associations et institutions, ainsi que les communes, se réjouissent de la mise à disposition de cette nouvelle solution de communication. Simple à utiliser pour les administrations qui sont tenues de l'alimenter, elle est également conviviale pour la population. Cette application répond aux attentes de l'ensemble du district, offrant un moyen de contact moderne et rapide avec ses citoyens.

Un concours pour découvrir l'application

Témoignant de l'intérêt et d'un besoin auquel l'application répond, l'application a dépassé après environ huit mois les 3000 téléchargements.

Pour continuer sur cette lancée, un concours de Noël a été proposé avec à la clé des lots incluant des billets pour des spectacles aux Culturelles ou au cinéma Sirius, des journées de ski chez Destination

Veveyse SA, un abonnement annuel à la bibliothèque publique, ainsi qu'un forfait pétanque sur glace et burger à la patinoire des Paccots.

Cette initiative visait à renforcer les liens entre les différentes entités et la population, tout en encourageant l'utilisation de cette plateforme novatrice.

<https://iveveyse.ch/>

Veveyse

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

Recevez les dernières informations régionales grâce à **iVeveyse** !

Remportez des prix de votre région !

Téléchargez l'application iVeveyse & participez au quiz !

Tentez de gagner l'un des nombreux prix* mis en jeu.

App Store  Google Play 

* Billets de spectacles, entrées au cinéma, journées de ski, activités en plein air, et bien d'autres encore !

6.11 Presse

La fin de l'année 2025 a marqué la disparition du *Messageur*, journal historique de la Veveyse. Conscients de l'importance d'une presse locale forte pour la cohésion et l'information de la population, nous nous réjouissons que notre district ne reste pas sans couverture médiatique.

Nous saluons l'engagement du journal *La Gruyère*, qui a repris l'édition du *Messageur* afin d'assurer une continuité éditoriale appréciée des lecteurs.

Nous tenons également à relever la démarche ambitieuse de *Presse Riviera-Chablais*, qui a choisi de se lancer dès 2026 dans une édition hebdomadaire comprenant spécifiquement des pages dédiées à la Veveyse, répondant ainsi à un réel besoin régional.

L'ACV se félicite d'avoir pu accompagner ces démarches et de contribuer ainsi au maintien d'une information de proximité, essentielle au bien-être et à la bonne information de notre population.



Journal Le Messageur, le 19 décembre 2025

7 Finances

7.1 Comptes 2025

7.1.1 Bilan

Actifs		Comptes 2025		Comptes 2024	
.100	Disponibilités et placement à court terme	CHF	49 672,95	CHF	369 273,90
.10020.00	BCF 30 01 550.986-00	CHF	49 672,95	CHF	119 273,90
.10030.01	BCF Dépôt à terme	CHF	-	CHF	250 000,00
.101	Créances	CHF	25 400,95	CHF	13 024,14
.10100.00	Créances	CHF	24 332,90	CHF	12 469,85
.10101.01	Créance résultant de l'impôt anticipé	CHF	167,80	CHF	217,95
.10110.00	Avoir sur compte carte de crédit (Swissbankers)	CHF	900,25	CHF	336,34
.104	Actifs de régularisation	CHF	47 500,00	CHF	-
.10410.00	Actif de régularisation	CHF	47 500,00	CHF	-
.142	Immobilisations incorporelles				
.14290	PDR	CHF	410 667,66	CHF	456 297,66
.14290.10	PDR étape 1	CHF	66 649,95	CHF	66 649,95
.14290.20	PDR étape 2	CHF	389 647,71	CHF	389 647,71
.14290.99	Amortissements cumulés PDR	CHF	-45 630,00	CHF	-
.14295	Projet 4S	CHF	339 398,38	CHF	169 369,87
.14295.00	Projet 4S - Masterplan	CHF	47 380,72	CHF	47 380,72
.14295.04	Projet 4S - Aire Camping-car	CHF	43 386,70	CHF	35 576,45
.14295.70	Projet 4S - Gouvernance	CHF	930,00	CHF	930,00
.14295.91	Projet 4S - CoFIN	CHF	27 828,95	CHF	22 442,25
.14295.92	Projet 4S - CoCOM	CHF	30 802,46	CHF	23 782,30
.14295.93	Projet 4S - CoPRO	CHF	8 191,40	CHF	5 551,40
.14295.94	Projet 4S - CoTECH	CHF	141 740,25	CHF	33 706,75
.14295.95	Projet 4S - CCA	CHF	39 137,90	CHF	-
.14298	Projet d'étude Gouvernance régionale	CHF	104 593,45	CHF	50 000,00
.14298.10	Honoraires de conseillers externes	CHF	95 262,55	CHF	45 787,15
.14298.20	Projet d'étude Gouvernance régionale - CoPIL	CHF	8 101,60	CHF	2 983,55
.14298.30	Projet d'étude Gouvernance régionale - RH	CHF	629,60	CHF	629,60
.14298.40	Projet d'étude Gouvernance régionale - CoPIL	CHF	599,70	CHF	599,70
.144	Prêts	CHF	1,00	CHF	-
.14450.01	Prêt Destination Veveyse SA (Garantie de déficit)	CHF	150 000,00	CHF	-
.14450.99	Prov. Prêt postposé Destination Veveyse SA	CHF	-149 999,00	CHF	-
.145	Participations	CHF	100 000,00	CHF	-
.14550.01	Actions Destination Veveyse SA	CHF	100 000,00	CHF	-
Total des Actifs		CHF	1 077 234,39	CHF	1 057 965,57

7.1.2 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTATS		COMPTE 2025		BUDGET 2025		COMPTE 2024	
N°	Libellé	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	778 159,66	49 954,63	749 817,00	27 545,00	707 345,78	40 162,15
01	Législatif et exécutif	37 101,70	1 280,00	35 480,00	0,00	31 566,20	935,00
011	Législatif	9 722,50	0,00	9 320,00	0,00	8 066,25	0,00
0110	Autorités et commissions	9 722,50	0,00	9 320,00	0,00	8 066,25	0,00
0110.3000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités (AD)	1	3 690,00		2 720,00		2 360,00
0110.3000.10	Commission financière	2	780,00		580,00		870,00
0110.3000.30	Commission administration, économie et finances	3	1 160,00		2 900,00		2 090,00
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		56,45		0,00		147,85
0110.3102.00	Frais de convocation	4	793,05		820,00		906,10
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	5	3 243,00		2 300,00		1 621,50
0110.3170.00	Frais de déplacement et autres frais		0,00		0,00		70,80
012	Exécutif	27 379,20	1 280,00	26 160,00	0,00	23 499,95	935,00
0120	Exécutif	27 379,20	1 280,00	26 160,00	0,00	23 499,95	935,00
0120.3000.00	Salaires, indemnités journalières et jetons de la Conférence des syndicats	6	16 020,00		15 040,00		15 620,00
0120.3000.01	Salaires, indemnités journalières et jetons du Bureau de la Conférence des syndicats	7	6 800,00		9 120,00		4 180,00
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		724,00		0,00		1 257,95
0120.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	8	3 835,20		2 000,00		2 442,00
0120.4612.00	Refacturation frais divers à la préfecture ou autres collectivités publiques				1 280,00		0,00
02	Services généraux	741 057,96	48 674,63	714 337,00	27 545,00	675 779,58	39 227,15
021	Administration des finances et des contributions	287,26	0,00	300,00	0,00	245,94	0,00
0210	Prestations de services et honoraires	287,26	0,00	300,00	0,00	245,94	0,00
0210.3130.00	Prestations de services de tiers (Frais bancaires et CCP)	9	287,26		300,00		245,94
022	Services généraux, autres	740 770,70	48 674,63	714 037,00	27 545,00	675 533,64	39 227,15
0220	Services généraux, autres	740 770,70	48 674,63	714 037,00	27 545,00	675 533,64	39 227,15
0220.3010.00	Salaires du personnel administratif	10	505 159,41		501 600,00		471 689,17
0220.3010.10	Salaires du personnel de conciergerie		2 082,96		3 030,00		2 204,58
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		34 161,30		90 800,00		32 209,81
0220.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension		38 279,35		0,00		33 713,20
0220.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		2 443,05		0,00		2 478,15
0220.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales		12 948,40		0,00		12 386,00
0220.3055.00	Cotisations patronales aux ass. d'indemnités journalières en cas de maladie		4 869,20		0,00		4 551,55
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel		2 100,52		5 000,00		4 024,35
0220.3091.00	Recrutement du personnel	11	802,65		1 600,00		2 926,50
0220.3091.10	Recrutement du personnel - groupe de travail		0,00		0,00		360,00
0220.3099.00	Autres charges du personnel	12	1 769,00		2 400,00		1 233,30
0220.3100.00	Matériel de bureau	13	1 192,20		1 000,00		2 031,40
0220.3102.00	Imprimés et publications	14	1 257,20		1 000,00		1 848,50
0220.3103.00	Abonnements, littérature spécialisée, magazines		569,00		600,00		470,00
0220.3110.00	Equipe de bureau	15	3 680,15		2 800,00		2 817,50
0220.3110.10	Photocopies		2 788,00		2 750,00		2 752,85
0220.3113.00	Matériel informatique	16	2 782,70		6 400,00		3 344,60
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et licences	17	12 173,71		11 340,00		11 061,33
0220.3118.10	Plateforme de communication (application iVeveyse)	18	20 247,15		19 800,00		8 648,00
0220.3118.20	Site internet	19	880,40		0,00		8 269,65
0220.3120.00	Energie		0,00		0,00		470,40
0220.3130.00	Prestations de services de tiers (Frais de port et téléphone)	20	4 759,25		4 820,00		4 794,35
0220.3132.10	Honoraires pour assistance juridique	21	29 812,60		5 000,00		5 266,85
0220.3132.30	Honoraires pour communication et événementiel	22	10 152,95		10 000,00		0,00
0220.3132.40	Promotion de la région		0,00		0,00		0,00
0220.3133.10	Charges d'utilisation pour l'informatique (Hébergement du site internet)	23	1 297,20		1 027,00		274,10
0220.3133.20	Logiciel de gestion des temps (Time Tool)		0,00		0,00		675,60
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses (RC, cyber)	24	2 663,50		2 022,00		2 022,00
0220.3160.00	Loyer et bail à ferme des biens-fonds (Locaux, parking, chauffage, électricité)	25	36 870,35		37 048,00		35 571,55
0220.3170.00	Frais de déplacement et autres frais (Frais véhicule, repas, collations)		5 028,50		4 000,00		4 466,50
0220.3199.00	Autres charges (aménagement locaux Bossonnens)		0,00		0,00		12 971,85
0220.4199.00	Autres revenus	26		2 755,53		1 000,00	
0220.4260.50	Produits des photocopies			0,00		0,00	1 000,00
0220.4260.60	Produits des affranchissements			579,90		0,00	350,00
0220.4260.70	Produits des refacturations diverses			1 027,45		970,00	9 667,40
0220.4612.00	Prestations de gestion comptable et administrative AUV			6 140,25		7 200,00	6 052,50
0220.4612.10	Prestations de gestion comptable et administrative OTR			10 080,00		11 925,00	13 479,75
0220.4612.20	Prestations de gestion comptable et administrative Comptoir de la Veveysse			1 397,50		650,00	2 600,00
0220.4612.30	Prestations de gestion comptable et administrative PVV			5 253,75		4 500,00	3 764,25
0220.4612.40	Prestations de gestion comptable et administrative Maison des Amériques			5 190,25		1 300,00	1 303,25
0220.4612.50	Prestations de gestion comptable et administrative Destination Veveysse SA	27		16 250,00		0,00	0,00

3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS		419 199,60	0,00	506 484,00	0,00	417 142,45	0,00
31	Héritage culturel		10 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
311	Musées et arts plastiques		10 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
3111.3636.10	Projet Maison des Amériques	28	10 000,00		50 000,00		0,00	
32	Culture et Sports, autres		409 199,60	0,00	456 484,00	0,00	417 142,45	0,00
321	Bibliothèques et littérature		211 890,00	0,00	211 890,00	0,00	207 190,00	0,00
3210.3632.00	Bibliothèque Publique de la Veveyse		211 890,00		211 890,00		207 190,00	
322	Musique et théâtre		144 370,00	0,00	144 369,50	0,00	143 946,00	0,00
3229.3636.00	Les Culturelles		144 370,00		144 369,50		143 946,00	
329	Culture et sports, non mentionné ailleurs		52 939,60	0,00	100 224,50	0,00	66 006,45	0,00
3290.3000.10	Commission culture et sport		2 970,00		3 630,00		3 400,00	
3290.3000.20	Atelier de réflexion Culture		0,00		0,00		6 238,40	
3290.3000.30	Atelier de réflexion Sport	29	3 674,60		6 000,00		0,00	
3290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		0,00		0,00		8,05	
3290.3132.00	Mandats externes délégués culture et sport		0,00		30 000,00		0,00	
3290.3636.00	Coopérative du Comptoir de la Veveyse		10 595,00		10 594,50		10 360,00	
3290.3636.10	Evénements et manifestations du district	30	35 700,00		50 000,00		46 000,00	
3290.XXXX.XX	Evénement Rentrée culturelle de la Veveyse							
5	PREVOYANCE SOCIALE		415 236,50	7 500,00	487 716,00	35 000,00	431 798,00	7 500,00
53	Vieillesse et survivants		99 576,20	0,00	99 710,00	0,00	102 327,80	0,00
533	Prestations aux retraités		99 576,20	0,00	99 710,00	0,00	102 327,80	0,00
5350.3000.00	Commission senior +		2 090,00		2 280,00		2 850,00	
5350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		0,00		0,00		49,30	
5350.3132.00	Politique senior +		97 428,50		97 430,00		99 428,50	
5350.3170.00	Frais de déplacement et autres frais		57,70					
54	Famille et jeunesse		315 660,30	7 500,00	388 006,00	35 000,00	329 470,20	7 500,00
544	Protection de la jeunesse		315 660,30	7 500,00	388 006,00	35 000,00	329 470,20	7 500,00
5440.3000.00	Commission enfance et jeunesse		3 810,00		5 360,00		2 530,00	
5440.3000.10	Atelier enfance et jeunesse		0,00		0,00		21 784,60	
5440.3010.00	Chargée de projet enfance 0-12 ans 0.5 EPT	31	0,00		38 100,00		0,00	
5440.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		204,30		6 900,00		89,60	
5440.3153.00	Plateforme de coordination et mise en réseau places en crèche		0,00		20 000,00		0,00	
5440.3170.00	Frais de déplacement et autres frais		0,00		6 000,00		0,00	
5440.3634.00	Animation Jeunesse de la Veveyse		296 646,00		296 646,00		290 066,00	
5440.3634.10	Passeport Vacances de la Veveyse		15 000,00		15 000,00		15 000,00	
5440.4611.00	Subvention cantonale SEJ (poste enfance 0-12 ans)			7 500,00		35 000,00		7 500,00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS		7 923,70	0,00	8 900,00	0,00	3 822,15	0,00
62	Transports publics		7 923,70	0,00	8 900,00	0,00	3 822,15	0,00
621	Infrastructure de transports publics		7 923,70	0,00	8 900,00	0,00	3 822,15	0,00
6210.3000.00	Commission transports		3 590,00		3 900,00		3 720,00	
6210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		87,80		0,00		102,15	
6210.3102.00	Imprimés, publications		518,90		0,00		0,00	
6210.3130.00	Prestations de tiers (cotisations)	33	250,00		0,00		0,00	
6210.3132.00	Etudes dans le cadre de la communauté de transports		0,00		5 000,00		0,00	
6210.3132.10	Etudes pour une amélioration des transports en Haute-Veveyse							
6210.3132.20	Honoraires de conseillers externes, spécialistes	34	3 243,00		0,00		0,00	
6210.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		234,00		0,00		0,00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		49 201,30	0,00	54 400,00	0,00	6 346,40	0,00
79	Aménagement du territoire		49 201,30	0,00	54 400,00	0,00	6 346,40	0,00
790	Aménagement du territoire		49 201,30	0,00	54 400,00	0,00	6 346,40	0,00
7900.3000.00	Commission aménagement		3 020,00		6 920,00		4 670,10	
7900.3000.50	Commission infrastructure		0,00		3 360,00		1 610,00	
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		0,00		0,00		66,30	
7900.3102.00	Imprimés et publications	35	551,30		0,00		0,00	
7900.3132.00	Etude sur le développement économique concerté (tertiaire)							
7900.3320.00	Amortissements planifiés sur immobilisation incorporelles		45 630,00		44 120,00		0,00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE		534 265,45	23 076,30	539 420,00	15 600,00	355 804,85	15 350,00
84	TOURISME		520 964,65	1 486,30	532 970,00	0,00	352 788,55	0,00
840	Tourisme		520 964,65	1 486,30	532 970,00	0,00	352 788,55	0,00
8400.3000.00	Commission tourisme		1 610,00		2 820,00		2 540,00	
8400.3010.00	Coordinateur tourisme 5/8 (80-100% dès avril 2026) (3/8 voir culture/sport)							
8400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		0,00		0,00		98,55	
8400.3130.00	Prestations de tiers (cotisations tourisme)		150,00		150,00		150,00	
8406.3320.00	Amortissement prêt DVSA postposé (garantie de déficit)	37	149 999,00		150 000,00		0,00	
8400.3612.00	Financement de l'office du tourisme régional		300 000,00		300 000,00		350 000,00	
8400.3612.10	Participation au projet du narratif OTR <i>Sentier du Géant Armailli</i>		15 000,00		30 000,00		0,00	
8400.3636.00	Sponsoring Alexis Monney (voir 0220 dès 2026)		48 645,00		50 000,00		0,00	
8400.3636.10	Valorisation Alexis Monney (voir 0220 dès 2026)	36	5 560,65		0,00		0,00	
8406.4612.00	Refacturation frais divers à la préfecture ou autres collectivités publiques	38		1 486,30		0,00		0,00

85	INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE		13 300,80	21 590,00	6 450,00	15 600,00	3 016,30	15 350,00
850	Industrie, artisanat et commerce		13 300,80	21 590,00	6 450,00	15 600,00	3 016,30	15 350,00
8506.3612.10	Cotisations	39	974,30		950,00		562,15	
8500.3612.20	Cotisation FriUP		2 000,00		2 000,00		2 000,00	
8500.3634.00	Événement économique "Bienvenue au cœur du district"		4 226,50		0,00			
8506.3636.00	Événements économiques	40	6 100,00		3 500,00		0,00	
8506.3636.XX	Bénichon des entreprises 2026							
8506.3636.10	Promotion de l'association		0,00		0,00		454,15	
8506.4611.00	Subvention NPR			15 600,00		15 600,00		15 350,00
8506.4612.00	Événement économique <i>Bienvenue au cœur du district</i>			4 990,00		0,00		0,00
8506.4636.00	Refacturation événement économique à la Préfecture	41		1 000,00		0,00		0,00
8506.4612.XX	Bénichon des entreprises 2026							
9	FINANCES ET IMPOTS		2 107,75	2 270 630,48	1 758,00	2 270 350,00	2 180,90	2 007 282,50
95	Part aux recettes, autres		0,00	2 270 151,00	0,00	2 270 150,00	0,00	2 006 174,00
9500.4612	Participation des communes			2 270 151,00		2 270 150,00		2 006 174,00
9500.4612.10	Participation de la Commune de Attalens			400 480,00		412 577,00		353 199,00
9500.4612.11	Participation de la Commune de Bossonnens			160 460,00		165 322,00		141 543,00
9500.4612.12	Participation de la Commune de Châtel-St-Denis			1010 214,00		972 029,00		883 822,00
9500.4612.13	Participation de la Commune de Granges			98 186,00		101 160,00		87 206,00
9500.4612.14	Participation de la Commune La Verrerie			117 932,00		121 525,00		104 132,00
9500.4612.15	Participation de la Commune de Le Flon			105 414,00		108 625,00		96 233,00
9500.4612.16	Participation de la Commune de Remaufens			133 300,00		137 333,00		120 030,00
9500.4612.17	Participation de la Commune de Semsales			148 236,00		152 738,00		132 325,00
9500.4612.18	Participation de la Commune de St-Martin			95 929,00		98 841,00		87 684,00
96	Administration de la fortune et de la dette		2 107,75	479,48	1 758,00	200,00	2 180,90	822,70
961	Intérêts		2 107,75	479,48	1 758,00	200,00	2 180,90	822,70
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants			82,10		0,00		52,50
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	42	2 025,65		1 758,00		2 128,40	
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants			37,13		200,00		416,05
9610.4402.00	Intérêts des placements financiers			442,35		0,00		406,65
97	Redistributions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,80
950	Parts aux recettes sans affectation, autres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285,80
9710.4610.00	Redistribution taxe CO2			0,00		0,00		285,80
999	Clôture		2206 093,96	2351 161,41	2348 495,00	2348 495,00	1924 440,53	2070 294,65
9990.9000.00	Excédents de revenus		145 067,45		0,00		145 854,12	
9990.9001.00	Excédents de charges							

7.1.3 Compte des investissements

COMPTE DES INVESTISSEMENTS				COMPTES 2025		BUDGET 2025		COMPTES 2024	
N°	N° message	Date vote	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7			PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	15 098,70	0,00
79			Aménagement du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	15 098,70	0,00
790			Aménagement du territoire	0,00	0,00	0,00	0,00	15 098,70	0,00
7900.5290.10			Terrains - Plan Directeur Régional, étape 1	0,00		0,00			0,00
7900.5290.20	3	25.04.2024	Terrains - Plan Directeur Régional, étape 2	0,00		0,00		15 098,70	
8			ECONOMIE PUBLIQUE	324 621,96	75 617,10	150 000,00	0,00	167 000,60	130 000,00
84			Tourisme	270 028,51	75 000,00	100 000,00	0,00	117 000,60	130 000,00
840			Tourisme	270 028,51	75 000,00	100 000,00	0,00	117 000,60	130 000,00
8406.5290.00	1	27.04.2023	Tourisme régional - projet 45 - Masterplan	0,00				572,55	
8406.5290.04			Tourisme régional - projet 45 - Aire de camping-car Rathvel	7 810,25				30 945,35	
8406.5290.71			Tourisme régional - projet 45 - indemnités membres CoTECH	0,00				0,00	
8406.5291.00			Tourisme régional - projet 45 - CoFIN	5 386,70				22 442,25	
8406.5292.00			Tourisme régional - projet 45 - CoCOM	7 020,16				23 782,30	
8406.5293.00			Tourisme régional - projet 45 - CoPRO	2 640,00				5 551,40	
8406.5294.00			Tourisme régional - projet 45 - CoTECH	108 033,50				33 706,75	
8406.5295.00			Tourisme régional - projet 45 - CCA	39 137,90				0,00	
8406.5550.00	6	20.11.2024	Actions Destination Veveyse SA	100 000,00		100 000,00		0,00	
8406.6310.00			Tourisme régional - soutien NPR projet global		75 000,00				0,00
8406.6310.01			Tourisme régional - soutien NPR objet symbolique		0,00				10 000,00
8406.6320.00			Tourisme régional rétrocession réserves OTR		0,00				120 000,00
85			Industrie, artisanat et commerce	54 593,45	617,10	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
850			Industrie, artisanat et commerce	54 593,45	617,10	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
8506.5290.10			Projet d'étude Gouvernance régionale	49 475,40		50 000,00		45 787,15	
8500.5290.20			Jetons de présence Gouvernance régionale - COPIL	5 118,05				2 983,55	
8500.5290.30			Jetons de présence Gouvernance régionale - RH	0,00				629,60	
8500.5290.40			Jetons de présence Gouvernance régionale - Finances	0,00				599,70	
8506.6290.10			Refacturation frais de séance Gouvernance régionale		617,10				0,00
			Totaux	324 621,96	75 617,10	150 000,00	0,00	182 099,30	130 000,00

Le **rapport complet aux comptes** est disponible sur demande. Il comprend les éléments suivants :

- Bilan ;
- Compte de résultats et résultats à 3 niveaux ;
- Compte des investissements ;
- Commentaires aux comptes ;
- Tableau des flux de trésorerie ;
- Annexe avec état du capital propre, tableau des immobilisations et indicateurs financiers.



7.1.4 Rapport de l'organe de révision



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A la Commission financière et à l'assemblée des délégués de L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE (ACV)

Bossonnens

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision et selon l'art. 62 de la loi sur les finances communales (LFCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et l'annexe de l'ACV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 73 de la loi sur les finances communales (LFCo) incombe à la conférence des syndics. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la conférence des syndics est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux normes d'audit suisse (NAS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

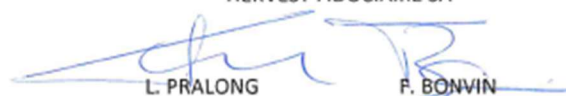
Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la conférence des syndics, était adapté aux risques de l'association selon les critères de taille, de complexité et de profil de risque.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne est conforme à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Châtel-Saint-Denis, le 12 février 2026
LP/lc/6

HERVEST FIDUCIAIRE SA



L. PRALONG (expert-réviseur agréé)
(réviseur responsable)

F. BONVIN (expert-réviseur agréé)

Annexes : - Comptes annuels 2025

8 Conclusion

Ce rapport est disponible en ligne sur www.acv-fr.ch et sur demande à l'adresse info@acv-fr.ch

Il est communiqué à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'ACV du 22 avril 2026.

Association des communes de la Veveyse

Route d'Oron 6

CH-1615 Bossonnens

info@acv-fr.ch

+41 21 564 04 01